

PROCES – VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 3 décembre 2009
à la Salle de spectacles**

4ème séance 2009-2010

Séance du jeudi 3 décembre 2009, 19 heures.

Présidence de Mme Rosana Joliat, Présidente

La Présidente salue Mme la Syndique, Mmes et MM. les membres de la Municipalité, l'huissier, M. François Tabanyi, les membres du bureau du Conseil, Mme Denise Schmid et M. Jean-Pierre Glaus, aux représentants de la presse ainsi qu'à l'équipe de l'association VideoArtovision. Elle salue le public et les téléspectateurs qui suivront les débats en différé sur la chaîne "météo" de TVT services SA.

Conformément à l'art. 66 du règlement de notre Conseil communal, elle prie Madame la secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 69 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s : 6 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM:

Baumann Barbara	Keita Mady
Depoisier Cédric	Mettraux Paul
Ferrini Gian-Luca	Ozkan Cemal

5 conseillers sont arrivés après l'appel.

Le quorum étant largement atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente demande si il y a d'autres excusés, comme ce n'est pas le cas, elle déclare la séance ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été envoyé à chaque conseiller et conseillère, néanmoins quelqu'un ne l'aurait-il pas reçu, soit par courrier ou par courriel ? Cela n'est pas le cas.

Le bureau du conseil a reçu en début de séance :

- Interpellation de M. Jean-Marc Dupuis
- Interpellation de M. Jean-Pierre Leyvraz sur la formation à la démocratie.

Ces points seront traités sous le point 18 de l'ordre du jour.

La Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1 Adoption de l'ordre du jour.
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2009.
- 3 Démission.
- 4 Modification(s) éventuelle(s) dans la composition des commissions permanentes.

- 5 Communications de la Présidence.
- 6 Communications de la Municipalité.
 - o Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Barbara Baumann intitulée « mieux informer sur la pollution de l'air »
 - o Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Victoria Ravaioli concernant les travaux à la rue des Alpes à Crissier.
 - o Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Catheline Reymond relative à la réglementation sur l'installation de chaufferettes à gaz à l'extérieur.
 - o Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Michele Scala relative aux achats publics équitables.
- 7 Communications éventuelles de la Commission des finances.
- 8 Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).
- 9 Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).
- 10 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal.
- 11 **Développement** du postulat de Mme Haas Torriani *sur la décentralisation de certaines animations culturelles*.
- 12 **Postulat** de M. Jean-Marc Reymond intitulé " Qui va payer les égarements des CFF ? " Rapport de la commission chargée de préavisier sur la prise en considération.
M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur.
- 13 **Motion** de M. Roland Divorne, intitulée "Pour plus de sécurité à la gare de Renens". Rapport de la commission chargée de préavisier sur la prise en considération.
Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur.
- 14 **Budgets 2010 de la Commune**
 - a) de la commune de Renens
 - b) de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge
 - c) de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy
 Rapport de la commission des finances.
- 15 **Préavis 73-2009** – Rapport de la Municipalité sur l'état des interpellations, postulats et motions en suspens ou en cours d'étude en juin 2009.
- 16 **Préavis No 81-2009** – Zones 30 à Renens : Conception d'ensemble 2009 – Principes et demande de crédit pour la mise en œuvre.
M. Eric Aeschlimann, président-rapporteur.

- 17 **Préavis No 82-2009** – Implantation de conteneurs enterrés à la Salle de spectacles.
Mme Victoria Ravaioli, présidente-rapporteure.
- 18 Motions, postulats, interpellations.
- 19 Propositions individuelles et divers.
- 20 Allocutions.

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2009**

La Présidente ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

La parole n'est pas demandée et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

La Présidente remercie Mme Sisto-Zoller excusée ce soir et à qui nous adressons nos meilleurs vœux de bon et prompt rétablissement pour son travail de rédaction.

3. **Démission**

En date du 4 novembre dernier, la présidente a reçu la démission de M. Walter Siegrist du groupe RCDR, dont elle donne lecture :

*Madame la Présidente, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers communaux,
Après plus de 12 ans passés au sein du Conseil de notre commune, je vous présente ma démission avec effet immédiat. Je souhaite à chacun de fructueux débats pour les prochains conseils communaux, mais j'espère surtout que chacun pensera et votera dans l'esprit d'avoir choisi le meilleur pour notre commune.*

Recevez, Mme la Présidente, Mmes et MM les Conseillères et Conseillers communaux, mes meilleures salutations.

Suite à cette démission un candidat de la liste RCDR sera nommé par le Bureau du conseil et sera assermenté à la séance du mois de janvier prochain.

4. **Modification(s)éventuelle(s) dans la composition des commissions permanentes.**

Conformément à l'art 41 de notre règlement du conseil lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel il avait attribué.

Changement au sein de la CUAT (Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire) : Monsieur André Von Gunten ayant démissionné, il est remplacé par M. Jacques Berthoud.

Changement au sein de la Commission des Finances : suite à la démission de M. Walter Siegrist, Monsieur Pascal Golay sera le nouveau représentant du groupe RCDR au sein de cette commission permanente.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres modifications à annoncer ?

M. Berthoud Jacques (RCDR) : au nom du RCDR, annonce comme entendu tout à l'heure le départ de M. Siegrist, ce qui a provoqué pas mal de remous au sein du groupe. Cela fait en même temps l'occasion, ou du moins la nécessité de créer maintenant officiellement un nouveau parti qui s'appellera le parti Libéral-Radical de Renens. La fondation de ce parti interviendra le 16 décembre après dissolution de tous les partis qui étaient dans le rassemblement du centre droit de Renens.

Il annonce également le changement de présidence du groupe: c'est M. Pascal Waeber qui a été choisi pour remplacer M. Walter Siegrist que le groupe regrette beaucoup. Il lui souhaite beaucoup de succès et adresse nos meilleurs vœux du groupe pour ces fêtes de fin d'année.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

5. Communication de la Présidence.

Mme Rosana Joliat, Présidente : "Il y a un nouveau visiteur parmi nous ce soir. C'est Monsieur le sapin blanc des bois de Bottens à qui malheureusement il manque la cime. Lundi, il était entier, je pense qu'au niveau du transport, on a perdu la pointe. Je remercie le service de Voirie-Espace Vert pour leur gentillesse et les explications très précieuses pour la coupe du sapin. C'était une journée très intéressante et qui je l'espère perdurera encore longtemps avec la commune de Bottens. "

Mme Arielle Bonzon, secrétaire adjointe souligne, photos à l'appui, l'effort impressionnant de Mme la Présidente avec la tronçonneuse.

(Applaudissements)

Lecture des résultats de la commune de Renens concernant les différents objets des scrutins cantonaux et fédéraux du scrutin du 29 novembre :

Votation cantonale (1 objet) : Préavis du Canton de Vaud à la demande de **suppression de la limitation dans le temps de l'autorisation d'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg** déposée le 25 janvier 2005 auprès du Conseil fédéral par l'entreprise BKW FMB Energie SA:

Bulletins rentrés		3'450
Blancs		94
Nuls		4
Valables		3'352
Suffrages :	OUI	1'104
	NON	2'248
Taux de participation		45,07 %

Votations fédérales (3 objets)

- 1) Arrêté fédéral du 3 octobre 2008 sur la création d'un financement spécial en faveur de tâches dans le domaine du trafic aérien:

Bulletins rentrés		3'605
Blancs		279
Nuls		3
Valables		3'323
Suffrages :	OUI	1'837
	NON	1'486
Taux de participation		47,10 %

- 2) Initiative populaire du 21 septembre 2007 "Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre :

Bulletins rentrés		3'646
Blancs		57
Nuls		0
Valables		3'589
Suffrages :	OUI	1'679
	NON	1'910
Taux de participation		47,64 %

- 3) Initiative populaire du 8 juillet 2008 " Contre la construction de minarets " :

Bulletins rentrés		3'646
Blancs		52
Nuls		6
Valables		3'588
Suffrages :	OUI	1'750
	NON	1'838
Taux de participation		47,64 %

La présidente rappelle que le **prochain scrutin aura lieu 7 mars 2010**, une invitation soit pour les bureaux de votes, soit pour le dépouillement sera envoyée par le secrétariat du Conseil dans le courant de la semaine No 4.

En date du 6 novembre dernier, notre Commune a eu la **visite annuelle du préfet** du district de l'Ouest lausannois, M. Etienne Roy, qui a passé en revue les registres de notre Conseil.

Le 16 novembre, comme de nombreuses conseillères et conseillers communaux la Présidente a participé à la **remise des mérites sportifs**, culturels, jeunesse et d'intégration de l'année 2009 de la Ville de Renens.

Inauguration du lieu d'accueil collectif (APEMS) de jour parascolaire qui offre depuis le rentrée scolaire 40 places à des enfants scolarisés aux CYP 1 et 2, qui a eu lieu le samedi 21 novembre 2009 sur le site scolaire du Léman.

Pas plus tard que samedi 28 novembre écoulé, j'ai été conviée à la **soirée annuelle de gym** du 27 novembre dernier. Magnifique spectacle, un grand bravo aux organisateurs, et à tous ces acteurs d'un soir.

Jetons de présence : Mme Bonzon a déposé auprès des président(e)s de groupe les documents relatifs aux jetons de présence, document que chacun voudra bien contrôler.

Sachez que les présences à la commission de gestion, ainsi que les présences aux votations et dépouillements de septembre et novembre 2009 ont été comptabilisées encore cette année, mais ne figurent pas sur le décompte de ce soir.

En ce qui concerne le **Postulat Frei** -déposé lors de la séance de novembre dernier - M. Leyvraz, président-rapporteur nous a indiqué que la commission d'étude se réunira le 9 décembre prochain et le rapport figurera donc à l'ordre du jour de notre séance de janvier.

Lors de notre dernière séance, **une résolution visant à soutenir la réalisation du tram de l'Ouest lausannois - Place de l'Europe - gare de Renens - Crissier - Bussigny - Villars-Ste-Croix** avait été acceptée. Dès lors notre Municipalité a transmis notre demande au Conseil d'Etat avec copie au PALM en date du 24 novembre écoulé.

La discussion sur les "communications de la Présidence" n'est pas utilisée.

6. Communications de la Municipalité

La Présidente demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les Conseillers sont reçu par écrit.

Mme Marianne Huguenin (Syndique) n'a pas de communication orale et salue tous les membres présents.

La Présidente ouvre la discussion sur le Communiqué no 4 2009-2010 :

Mme Nicole Divorne (Fourmi Rouge) : "Au point no 3 du "sous la loupe" nous pouvons constater l'augmentation des nombres de chômeurs et de demandeurs

d'emploi à Renens. Nous constatons que tant les chômeurs et les demandeurs d'emploi sont en nette augmentation entre octobre 2008 et octobre 2009. En cette période de fin d'année, où les fêtes approchent, le groupe Fourmi rouge tient à exprimer sa solidarité avec ces personnes, d'autant plus que dernièrement, une entreprise de notre région, "Bobst", a annoncé la suppression d'environ 300 emplois. De grandes entreprises de télécommunication "Orange et Sunrise" annoncent leur fusion. Quelles en seront les conséquences pour notre région ? Combien de centaines d'emplois passeront à la trappe ? D'autres secteurs sont également touchés.

Nous espérons que la situation va s'améliorer et le groupe Fourmi Rouge fera tout ce qui lui est possible afin de soutenir ces travailleuses et travailleurs privés de leur emploi."

M. Roland Divorne (RCDR), concernant les chaufferettes à Renens.

"Vous savez tous que le canton du Tessin a été le premier canton Suisse à interdire la fumée dans les restaurants et qu'aujourd'hui ça marche. A Ascona et les autres villes du canton, les chaufferettes y sont autorisées. Les restaurants, sur la Piazza Giuseppe Motta ou sur la Via Borgo à Ascona, les restaurants sont tous équipés de chaufferettes fixes, vous avez un monde fou sur les terrasses, l'ambiance y est ludique et la vie y est agréable. Entre autres à Ascona l'altitude est de 196 m, tandis qu'à Renens, elle est de 440 m. Gastrovaud c'est 17000 emplois dans le canton, c'est une masse salariale de plus de 800 millions de francs pour le personnel de la restauration. Dernièrement, un sondage a été fait vis-à-vis des restaurateurs suite à l'interdiction de fumer dans le canton de Vaud, une baisse moyenne générale dans la restauration de 20% due à cette interdiction. Alors pour des chaufferettes ? Je dirais qu'à ce jour il n'y aucune preuve scientifique que les chaufferettes font fondre le glacier d'Aletsch. Par contre, la fermeture d'un restaurant ainsi que le licenciement du personnel, ça, c'est du concret. Il n'y a actuellement aucune base légale pour l'application de cette réglementation. Cette réglementation que propose la Municipalité, entre autres est discriminatoire du point de vue légal, il y a deux poids, deux mesures.

1 : on interdit les restaurateurs.

2 : on autorise les associations pour les manifestations.

C'est pourquoi, je demande à la Municipalité de retirer cette interdiction et d'utiliser les installations de chaufferettes à gaz sur les terrasses, de négocier avec les restaurateurs qui en feraient la demande surtout pour les longs mois d'hiver à venir.

Il faut aussi laisser le temps au temps, car c'est une première expérience en ce domaine et j'espère que cette interdiction peut être discutée et on ne doit pas être plus royaliste que le roi. On pourrait attendre le printemps pour légiférer si nécessaire dans ce domaine. "

La Présidente fait remarquer que M. Divorne a brûlé les étapes de la discussion et demande s'il y a d'autres interventions sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Catheline Reymond relative à la réglementation sur l'installation de chaufferettes à gaz à l'extérieur.

Mme Catheline Reymond (Les Verts) remercie la Municipalité pour sa réponse, qui la satisfait pleinement.

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Mme Barbara Baumann intitulée "mieux informer sur la pollution de l'air". Discussion ouverte.

Mme Nathalie Kocher (Les Verts) annonce que Mme Baumann étant absente, elle interviendra sur cette réponse au prochain Conseil.

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Victoria Ravaioli concernant les travaux à la rue des Alpes à Crissier. Discussion ouverte.

Mme Victoria Ravaioli (PSR) remercie la Municipalité pour sa réponse, et demande à la Municipalité de préciser, concernant l'ouverture du 18 décembre au 26 janvier, s'il s'agit bien de la rue des Alpes, sur toute la longueur.

La Municipalité répond que oui.

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) : "J'aimerais intervenir sur un aspect particulier de ce problème, à savoir la question des vélos.

Que Crissier estime que la rue des Alpes ne peut plus supporter tout le trafic habituel en cette période de travaux, c'est une chose. Mais si l'on admet que les bus tl et les riverains automobilistes arrivent à y passer sans trop perturber les chantiers, alors à plus forte raison de simples vélos peuvent y arriver. Chez nous, quand un axe est réservé aux tl et aux riverains, on y admet aussi les vélos. Exemple : le Caudray.

Je propose que la Municipalité en souffle l'idée à ses collègues de Crissier, par exemple lors de réunions du SDOL sur la mobilité douce."

M. Olivier Golaz, Municipal, trouve que la proposition mérite d'être étudiée car si les bus peuvent passer, certainement que les vélos aussi. Il regardera avec Crissier et donnera rapidement une réponse.

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Michele Scala relative aux achats publics équitables. Discussion ouverte.

M. Scala Michele(PSR) remercie la Municipalité pour sa réponse et en est pleinement satisfait.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close sur les communications de la Municipalité.

7. Communications éventuelles de la Commission des Finances

Pas de communication.

8. Communications éventuelles de la commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).

Pas de communication.

9. Communications éventuelles de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).

M. Laurent Desarzens (président de la commission) : "La commission d'urbanisme s'est réunie le 25 novembre au CTC et s'est penchée sur les deux préavis présentés aujourd'hui concernant l'aménagement du territoire. Elle soutient majoritairement ces deux préavis 81 et 82. Les commissaires ont toutefois émis des réserves sur le plan sécuritaire en ce qui concerne le Préavis des zones 30.

Pour les remarques plus techniques, j'aurai l'occasion d'y revenir lors de la discussion générale qui sera réservée à ces deux objets, c'est-à-dire les zones 30 à Renens et les containers enterrés installés à l'arrière de la salle des Spectacles.

La commission a également ouvert le dossier Florissant avec une première discussion générale. Elle a déjà réservé sa prochaine séance agendée le 13 janvier 2010, en vue d'écouter la Municipalité sur ce sujet.

La commission a enfin rappelé que la question de la réglementation sur les moyens de télécommunications restait toujours ouverte, étant en main d'une commission ad-hoc, qui doit encore se réunir une fois. Elle a demandé à ladite commission de reprendre contact avec la Municipalité afin de faire avancer ce projet."

La discussion n'est pas utilisée.

10. Rapport(s) éventuel(s) des membres intercommunaux- art. 40, lettre g du règlement du Conseil communal.

La Présidente lit l'art 40 : *le Conseil nomme sous point g, ses délégués aux conseils intercommunaux des associations de communes et groupements dont la commune fait partie. Ceux-ci rapportent au Conseil au moins une fois par année sur leurs activités.*

M. Pascal Montemari (RCDR) lit le rapport de la commission de gestion des communes membres de l'ARASOL (**Association régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois**), destiné au Conseil intercommunal de l'ARASOL:

"1. Accueil par Mme Susanne Perrudet, Présidente du Comité de Direction, et M. Olivier Guex, Directeur du CSR.

La situation économique est préoccupante, les estimations des dossiers ont été faites avant la crise. S'il devait y avoir une augmentation des dossiers, la participation financière du canton suivrait. Actuellement, les statistiques cantonales laissent apparaître une légère baisse des dossiers qui n'est pas visible dans toutes les régions. Pour l'ouest, il s'agit plutôt d'une stagnation. Il est rappelé que si malheureusement la crise devait entraîner des pertes d'emploi, les personnes toucheraient d'abord leurs indemnités chômage avant de demander l'aide sociale. S'il devait y avoir une répercussion sur les CSR, celle-ci ne devrait pas se sentir avant la moitié 2010.

2. Budget 2009 de l'ARASOL

Celui-ci est repris point par point.

Préambule: Le nombre de dossiers traités au 3^{ème} trimestre 2008 est de 926. Pour l'établissement du budget, le canton a estimé le nombre de dossiers à 910.

En ce qui concerne la région, sa participation financière pour 2009 a diminué de **Fr. 54'000.-** par rapport à 2008 liée principalement au non renouvellement de la prise en charge du désendettement, soit **Fr 65'000.-**.

Pour ce qui est de la régionalisation des ACAS, elle a été reportée d'une année du fait de l'incendie. Le nombre de collaborateurs des agences a été maintenu. M. Alain Werly poursuivra en tant qu'agent régional à 25 %. Dans ce transfert, les droits acquis salariaux ont été accordés et gelés à fin décembre 2008.

Salaires : Il y a une augmentation de la masse salariale versée, liée à l'engagement de 2 collaborateurs supplémentaires en 2008. Une indexation des salaires de 2.5 % a été appliquée.

Loyers : Le loyer, pris en charge par le canton, a été discuté avec les personnes responsables du financement des RAS. M. O. Guex ayant négocié le prix du loyer avec le propriétaire en ayant soin de faire admettre une pondération pour les locaux borgnes, il s'est avéré que le loyer a pu être diminué de Fr. 45'000.-. Sur cette base, le canton a accepté le montant du loyer proposé, soit Fr. 288'000.- par année. Un bail de 10 ans a été signé. Ces locaux pourront accueillir les archives qui doivent être conservées 20 ans.

Charges régionales : Celles liées à la régionalisation des agences se monte à **Fr. 892'300.-**. Elles comprennent les salaires des collaborateurs transférés ainsi que les frais de fonctionnement induits.

Les buts optionnels - Office d'information juridique : Le Centre Social Protestant a des problèmes financiers dus à une baisse de fréquentation de ses magasins de seconde main mais reçoit des subventions cantonales vu l'intérêt estimé du canton. Un service de consultations juridiques pour tous est maintenu, contre défraiement selon le revenu du demandeur. Le Centre Social Protestant s'occupe aussi de la prévention du surendettement.

Perspectives : L'ARASOL regroupe 43 collaborateurs qui représentent 35 à 36 postes équivalents plein temps, dont 2 apprenties.

- Le coût de l'ARASOL s'élève à Fr. 3,15/hab. pour le CSR et Fr. 16.77. - par hab. pour les agences.
- L'excédent éventuel de financement est attribué à un fonds de réserve qui peut atteindre jusqu'à 6% du financement total.

Budget : La diminution des frais téléphoniques est due à l'amortissement final de la centrale téléphonique (en 2007).

- Les frais d'augmentation de l'électricité n'ont pas été anticipés.
- Les secours communaux de Crissier sont gérés par l'ARASOL.

Les membres de la direction du CSR et les personnes invitées se retirent. Au vu des explications données, la commission, à l'unanimité, valide le budget sans aucune question vu la précision de la présentation."

La discussion n'est pas utilisée.

M. Jean-Marc Dupuis (président-rapporteur commission AIC-Planta) lit le **rapport de l' AIC-Planta**: "Après 40 ans et 20 jours, l'association intercommunale AIC pour l'exploitation du collège secondaire de la Planta a vécu sa dernière séance le 24 novembre 2009 avec une délégation rennaise au complet.

Cette séance était avant tout consacrée à l'étude de la gestion et des comptes 2009. Fortement allégés depuis quelques années, les comptes ont passés la rampe sans problème. Seul fait saillant pour Renens, la Municipalité a déjà touché une avance de 4 millions sur le produit de la vente du bâtiment. Après de courts débats, l'assemblée est close à 20h20 et est suivie d'une partie récréative en présence de personnalités ayant œuvré pour l'AIC. "

La discussion n'est pas utilisée.

11. Développement du postulat de Mme Nicole Haas Torriani sur la décentralisation de certaines animations culturelles

Mme Nicole Haas-Torriani (Fourmi rouge): "En début d'hiver la municipalité va préparer le programme culturel des soirées de l'été 2010.

Celles-ci sont libres d'accès, ouvertes à toutes et tous. Petits et grands peuvent apprécier la qualité des programmes qui nous sont proposés.

Pour l'été prochain, ne pourrait-t-on pas envisager de décentraliser certaines productions dans des quartiers un peu éloignés du centre ville? Par exemple, théâtre de rue, une fanfare, un concert...

La municipalité a introduit les déchetteries mobiles dans différents quartiers et le vide-grenier au Sud des voies. Je trouve cela intelligent de penser à l'ensemble de notre commune.

Lorsqu'une population ne se sent pas oubliée par ses autorités, elle sera plus motivée à se rendre au centre pour assister à d'autres manifestations et pour y faire ses achats. Le Service culture jeunesse et sports ne pourrait-il pas interroger la commission culturelle sur cette proposition en lieu et place d'une commission du Conseil?"

Mme Myriam Romano, Municipale

S'intéresser aux quartiers de Renens cela fait partie des pistes que nous proposons dans le rapport de politique culturelle et cela parle en faveur de ce qui existe déjà dans les quartiers en terme d'animations culturelles et de prestations fournies par les différentes associations des quartiers. Nous avons commencé par décentraliser un certain nombre d'activités notamment, cet été qui était Festimixx, qui a eu lieu à Verdeaux et non au centre ville. La décision de la Municipalité pour cette année et pour l'année prochaine c'est d'intervenir particulièrement au centre ville car au vu du chantier présent, il est important de maintenir des activités vivantes au centre ville pendant la période du chantier et c'est là une volonté vive de la Municipalité. Nous soutenons aussi d'autres choses qui se passent dans les quartiers, une subvention qui va à Kléber-Méleau, contexte Silo, Théâtre Point Danse, Le théâtre du Chapiteau à Mobilet et la commission culturelle est consultée pour différents dossiers qui nous parviennent et qui présentent parfois un soutien à des lieux culturels de Renens.

On entend effectivement cette demande de travailler dans divers quartiers, nous le faisons déjà en partie, mais on peut effectivement accélérer cette proposition et y travailler plus concrètement, mais ne pas oublier que cela nécessite si il s'agit

d'événements, de manifestations et d'animations supplémentaires, l'aspect financier qui en découlera, ne sera pas négligeable.

Mme Nicole Haas-Torriani (Fourmi rouge) remercie pour la réponse. Elle comprend que l'on fasse des animations au centre de Renens le samedi, quand les commerces sont ouverts. Mais elle parle des soirées culturelles qui ont été offertes, le cinéma, des concerts, or aucun commerce n'est ouvert à part quelques restaurants et en ces temps froids, c'est mort. Autant aller dans des quartiers. Ce ne serait pas en plus, mais à la place. Je pense que si vous faites en plein air, dans un quartier où il y a de la verdure et que vous invitez les habitants de Florissant ou de Longemalle à venir vous rejoindre, cela ferait vivre le quartier. Des gens d'un quartier pourraient se déplacer dans un autre quartier cela permettrait aux gens de connaître la ville et ça inviterait les gens à faire connaître toutes les activités qui auront lieu sur la commune et à discuter entre eux.

Mme Myriam Romano, Municipale "Je vais tenter de préciser. Les concerts de l'été ont été organisés à la Rue Neuve car c'était clairement une volonté de la Municipalité. Si il y a une demande pour qu'on les fasse dans d'autres quartiers, c'est tout à fait possible mais cela demande un certain nombre d'aménagements, notamment une amplification et l'on n'a pas dans tous les quartiers possibilité d'aller brancher les appareils qu'il faut. Le cinéma plein-air Piazzetta non plus, cela ne peut pas avoir lieu à n'importe quelle place de la ville. C'était une volonté de la Municipalité, de faire les concerts de l'été et la Piazzetta à la rue Neuve."

La parole n'est plus demandée.

C'est à une nette majorité que ce postulat est transmis à la Municipalité, pour étude et rapport.

12. **Postulat de M. Jean-Marc Reymond, intitulé "Qui va payer les égarements des CFF ?"** Rapport de la commission chargée de préavis sur la prise en considération.

M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur, donne lecture de son rapport :

"La Commission chargée d'étudier le postulat précité s'est réunie le lundi 24 août 2009 à 18h00 à la salle de la municipalité

Elle était composée de MM. Daniel Rohrbach, Olivier Barraud, Reza Safaï, Byron Allauca, Paul Mettraux, Roland Divorne, Thierry Brandt, ainsi que de M. Jean-Marc Reymond, Président-rapporteur.

Madame la syndique Marianne Huguenin et Monsieur le municipal Olivier Golaz étaient accompagnés du commissaire de police Christian Séchaud, du lieutenant Christian Clay ainsi que de deux représentants de « Railfair » Messieurs Jean-Paul Gremaud et Jean-Paul Jungo et deux parrains, marraines, Madame Sophie Bovay et Monsieur Sébastien Louis.

La commission remercie ces personnes pour leurs explications et les renseignements qu'elles lui ont fournis.

Préambule

L'objectif de ce postulat qui, finalement, au vu de la nature même de la responsabilité des CFF a été, après discussion avec les membres de la commission transformé en interpellation.

Cependant il est important de savoir si la municipalité de par sa participation a la volonté de résoudre à moindre frais, d'une part les problèmes qui sont essentiellement de la responsabilité des CFF, et d'autre part le sentiment d'insécurité lié à notre mode de vie imprimé par un néolibéralisme, qui laisse de nombreuses personnes sur la touche.

Cette interpellation est in fine liée à l'objectif des autorités qui veulent et qui ont professionnalisé, à juste titre, de nombreuses tâches dévolues jadis à des équipes de bénévoles. Il y a comme une dichotomie entre le cas qui nous occupe et le discours officiel.

Monsieur Gremaud, chef du projet, nous fait un bref rappel de la genèse de « RailFair », projet qui a démarré en 2004 avec les Grands Frères, qui notons le au passage, est aussi financé par la caisse du chômage, puis ce projet s'est étendu aux Parrains et Mairaines. L'objectif avéré est d'offrir un plus grand sentiment de sécurité par une présence active sur le périmètre de la gare. RailFair est donc proposé comme un programme de prévention active en complément à ce qui existe.

Après une formation de quelques jours les parrains, mairaines sont opérationnels pour les tâches qui leurs sont dévolues.

Le choix et l'engagement des parrains, mairaines est minutieux et vise à trouver des personnes qui ne sont ni des « rambos » ni des refoulés mais bien des personnes responsables. Elles n'ont d'ailleurs aucune autorité pour prendre des sanctions.

La planification des heures de présence et des équipes était faite dans un premier temps sous la supervision du Lieutenant Clay de PolOuest et maintenant ce sont les parrains, mairaines eux même qui se sont organisés pour établir cette planification. Ceux-ci nous ont confirmé qu'ils forment une équipe soudée et motivée, ce qui est tout à leur honneur. La municipalité les convie à une réunion mensuelle pour faire le point de la situation. Au besoin, en dehors de ces réunions, ils sont soutenus soit par les CFF ou la Municipalité.

Monsieur Séchaud nous rappelle que le but premier est d'améliorer la qualité de la vie à la gare par un travail en réseau. Ce que font les parrains mairaines s'inscrit parfaitement dans ce cadre. Ils ont une fonction de gardien de la paix au sens premier du terme, soit prévenir et désamorcer les situations qui pourraient générer des conflits. Ils sont toujours 2 à patrouiller de façon à pouvoir s'entraider en cas de situation difficile et possèdent un téléphone portable pour appeler la police.

Les nombreuses questions posées aux représentants des CFF ont bien montré que le malaise vis-à-vis de notre ancienne régie est tangible. Ce malaise se traduit par une perte de confiance face au discours officiel en regard des situations vécues sur le terrain.

Les CFF, qui on créé cette situation, font engager, en partenariat avec la commune, des bénévoles pour palier au déficit de services. Ceci est particulièrement révélateur car l'essentiel de leur travail est bien lié aux services et non pas à la sécurité.

Pour preuve, les horaires de présence des parrains, mairaines sont actuellement de 16 à 22h soit essentiellement en dehors des périodes pouvant générer des conflits.

Au travers des différentes questions qui sont posées aux deux parrains et marraines présents, nous découvrons, que l'essentiel de leur travail, car il s'agit bien d'un travail bien que bénévole, n'est pas la sécurité, mais bien des tâches qui étaient jadis dévolues au personnel de la gare, comme les renseignements sur les horaires, la manière de se servir des automates à billets et aider les personnes à monter dans les trains. En clair, le sentiment que ressent l'ensemble des membres de la commission est bien lié au fait que la suppression de nombreux postes de travail au CFF a engendré cette situation.

La sécurité sur le territoire des CFF est sous leur responsabilité, il existe pour cela une police ferroviaire. Cependant au dire de Monsieur Séchaud, le fait qu'elle ne soit pas territorialisée la rend totalement inefficace pour résoudre les problèmes actuels.

Il est à noter que l'essentiel du travail n'est pas lié à la sécurité au sens policier du terme, ce n'est d'ailleurs pas leur rôle, mais plus à la sécurité des voyageurs au sens large (par exemple prévenir les nombreuses tentatives de traverser les voies).

A la question pourquoi des bénévoles, il nous est répondu que ceci répond à la volonté de ne pas mettre en face de personnes à risque, une autorité dûment estampillée « Sécurité ». Cette manière de faire aurait le mérite de mieux désamorcer les conflits potentiels.

A la question considérez-vous votre activité comme un travail ou comme un passe temps les deux parrains, marraines ont répondu clairement, c'est un travail.

Au détour des questions posées, il apparaît que toute la responsabilité des actes des parrains et marraines leur incombe. Aucune assurance ne les couvre, tant du point de vue responsabilité civile que juridique. Cela a surpris la commission. La réponse fournie, tant du côté des CFF que de la municipalité, est la suivante, « En cas de problème nous serons là pour leur apporter notre soutien au travers de nos services. ». Cette réponse semble un peu légère en regard des risques potentiels. (A titre d'exemple, dans un registre un peu différent, le chauffeur d'un camion pompier qui était impliqué dans un accident lors d'une mission avec feu bleu et sirène a vite compris qu'il était bien seul à se défendre face à la justice, alors que sa mission était de porter secours). Bien qu'en 5 ans d'activité il ne soit jamais arrivé de situation grave, le problème reste entier. Qui payera les frais si cela devait arriver ? Le bénévolat montre très clairement ses limites dans un tel cas.

En conclusion la commission demande à la municipalité comment elle entend résoudre ce problème afin que ces personnes soient couvertes juridiquement en cas de difficultés. De plus la commission souhaite savoir de quelle manière la municipalité va facturer au CFF les frais de POLOUEST liés à RailFair."

M. Olivier Barraud (PSR) "En complément à l'interpellation de M. Reymond, je souhaite que dans la facture que l'on va envoyer aux CFF, il soit détaillé le nombre d'heures qui ont été consacrées à la commune et à la POLOUEST au projet RAILFAIR.

Il est important d'avoir le nombre d'heures de travail que la commune et que la POLOUEST ont fourni dans le cadre de ce projet RAILFAIR. Je tiens à le souligner que j'ai été particulièrement choqué de constater que les bénévoles font le travail commercial que les CFF ne font plus. Cela n'enlève pas tout le respect qu'on a pour les gens bénévoles et qui font ce travail. On a rencontré 2 bénévoles qui sont des

personnes remarquables et respectables Je serais curieux de savoir le nombre d'heures que la commune a investi dans ce projet."

M. Golaz Olivier, Municipal "La Municipalité a pris connaissance avec intérêt du rapport de la commission chargée d'étudier le postulat " qui va payer les égarements des CFF".

La Municipalité a constaté également que le postulant avait transformé son postulat en interpellation, ce qui permettra à la Municipalité de répondre comme il se doit prochainement à cette interpellation.

Il est évident que la question sur la responsabilité civile et juridique des parrains-marraines a retenu toute notre attention et nous allons plus vite étudier une solution adéquate à cette carence.

Je tiens par la même occasion à remercier les parrains-marraines de gare qui font un travail extraordinaire à la gare de Renens, malgré bien-sûr les réticences que peuvent avoir certains membres du conseil communal. Ce sont des gens qui sont effectivement dévoués et qui donnent de leur temps et ils arrivent à désamorcer certains problèmes et c'est plus de la prévention que de la répression et j'en suis convaincu et fier."

La parole n'est plus demandée.

Le postulat est devenu interpellation donc n'est pas mis au vote.

13 **Motion de M. Roland Divorne, intitulée " Pour plus de sécurité à la gare de Renens"** Rapport de la commission chargée de préavis sur la prise en considération.

Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur, avant de donner lecture de son rapport, fait mention d'un malaise: "il y a eu quelques vices de forme légers dans le traitement de cet objet, qui s'est fait en deux séances: je n'étais pas présent à la première séance, où M. Roland Divorne cumulait à tort le rôle de motionnaire et celui de commissaire.

"La Commission chargée d'étudier la motion précitée s'est réunie le lundi 7 septembre 2009 à 18h00 à la salle de la municipalité.

Elle était composée de MM. Daniel Rohrbach, Olivier Barraud, Reza Safaï, Byron Allauca, Paul Mettraux, Jean-Marc Reymond et Roland Divorne, motionnaire.

Une deuxième séance a eu lieu le mardi 13 octobre 2009 à l'ancienne salle de la municipalité, elle était composée de MM. Daniel Rohrbach, Olivier Barraud, Reza Safaï, Jean-Marc Reymond, Rémy Petitpierre, Roland Divorne et Jean-Marc Dupuis, président rapporteur.

Madame la syndique Marianne Huguenin et Monsieur le municipal Olivier Golaz étaient accompagnés du commissaire de police Christian Séchaud et de Monsieur Jean-Daniel Leyvraz, secrétaire municipal.

La commission remercie ces personnes pour leurs explications et les renseignements qu'elles lui ont fournis.

Préambule : Le motionnaire donne lecture de sa motion telle que déposée à la séance du Conseil du 14 mai 2009.

Madame la syndique fait part de son peu d'enthousiasme pour une telle démarche et pense que cette motion est du ressort du conseil. Elle fait part entre autre du programme des Parrains des CFF qui semble avoir pacifié les abords de la gare et qui est soutenu par la municipalité.

Monsieur Séchaud précise que les troubles ayant eu lieu autour de la gare (novembre-décembre 2008) se sont atténués récemment et que les fauteurs de troubles avaient été maîtrisés. Il signale aussi que nous ne sommes pas à l'abri de récidive dans le périmètre de la gare. Il fait remarquer que les caméras installées dans les gares et dans le M2, ont effectivement un effet de dissuasion. Pour Renens, POLOUEST effectue des rondes autour de la gare, toutes les heures durant la nuit.

Le motionnaire fait part de la pétition signée par plus de 800 habitants qui eux pensent que la sécurité n'est pas satisfaisante et qu'effectivement l'installation de vidéo cameras serait une alternative complémentaire à la sécurité actuelle.

Après un long débat, il ressort de la part de plusieurs commissaires, que cette motion est plus orientée sur la répression que sur la recherche de solutions « pacifistes » pour contenir les débordements dans le périmètre de la gare. Des commissaires pensent que Renens pourrait mettre en place d'autres modèles que la vidéo surveillance.

La séance est levée à 20H00 et la commission décide de se revoir en date du 13 octobre pour rediscuter le cadre de la motion qui est rejetée telle que présentée.

Lors de la séance du 13 octobre, le motionnaire demande que la motion soit transmise telle quelle à la municipalité.

Au vote, quatre commissaires refusent de transmettre ladite motion telle que présentée, deux l'acceptent et une abstention."

M. Reza Safai (Fourmi rouge) "En tant que représentant de la Fourmi Rouge à la motion de M. Roland Divorne, j'aimerais vous expliquer en quelques mots mon refus de signer le rapport de la commission.

Je trouve ce rapport vide. Nous avons parlé pendant une heure, lors de la première séance, de différents thèmes.

Nous avons parlé des problèmes à la gare de Renens qui, selon la police de Renens, étaient l'œuvre d'une quinzaine de jeunes. Ces jeunes ont été convoqués avec leurs parents et de ce noyau de jeunes ne restait que six qui posaient encore des problèmes dont trois pour lesquels la police a du trouver une solution juridique. Le commandant de police nous a expliqué que si auparavant nous n'avions pas de solution juridique pour ces jeunes, maintenant des centres adaptés pour ce type de délinquants existent.

Nous avons parlé de la sécurité à la gare de Renens et le commandant de police nous a confirmé qu'il y a plus d'intervention sur le reste du territoire renanais qu'à la gare de Renens. Il nous a expliqué que les problèmes avec les jeunes sont périodiques et plus nombreux en période froide et que l'ouverture tardive de la Coop à la gare amplifiait le problème. Il nous a parlé de l'incompréhension qu'il y a eu entre les jeunes et la police ferroviaire qui au lieu de discuter avec les jeunes ont pris des mesures fortes qui ont aggravé, un certain temps, la situation.

Nous avons parlé des différents systèmes vidéo existant sans entrer dans les détails ni en discuter du coût d'une telle installation.

Nous avons aussi parlé de l'aspect juridique parce que la gare appartient aux CFF alors que les alentours de la gare sont sous la responsabilité de la commune de Renens et juridiquement il y a un certain flou sur qui, comment et pourquoi nous allons utiliser les données de ce type de surveillance.

Lors de cette assemblée, la majorité des commissaires présents ont averti le motionnaire que cette motion, présentée auparavant, ne pourrait pas être acceptée sans quelques modifications. De ce fait, M. Divorne a accepté de la transformer en postulat et nous a fixé un deuxième rendez-vous afin d'en discuter.

Lors de la deuxième séance du 13 octobre, à notre surprise générale, le motionnaire nous a expliqué que son groupe politique a décidé de ne pas changer de un iota sa motion.

Mais l'effet le plus surprenant pour moi est que lors de la première séance du 7 septembre 2009 les représentants du groupe RCDR étaient M. Roland Divorne et M. Paul Mettraux et lors de la deuxième séance le groupe RCDR était représenté par M. Roland Divorne et M. Jean-Marc Dupuis. Et je lis dans le rapport que le président rapporteur de cette commission est M. Dupuis. Lors de la première séance commune la commission avait nommé Mr. Jean-Marc Raymond et Mr. Roland Divorne chacune pour leurs parties.

Je me pose les questions suivantes :

Comment peut-on écrire « Madame la syndique fait part de son peu d'enthousiasme pour une telle démarche » sans être présent ?

Et est-il possible d'être président rapporteur d'une motion sans être présent à la séance principale du fait que la deuxième séance n'a duré que trois minutes ?

M. Olivier Barraud (PSR) : "Durant les séances de commission on a proposé de transformer la motion en postulat, de discuter du contenu parce que le motionnaire n'a pas le monopole de la sécurité. On s'inquiète tous de la sécurité des gens, du moins on a envie que tous le monde se sente en sécurité et être bien à Renens et on a proposé un postulat à la place d'une motion avec un texte un peu différent. Malheureusement pour des raisons purement politiques car peut-être le nouveau parti libéral-radical a un peu peur des prochaines élections et de l'arrivée de l'UDC, on se dit qu'on peut s'emparer d'un thème qui est cher à l'extrême droite et de tout tabler sur les caméras vidéos-surveillance. Il nous semble que cette thématique est un peu plus large et elle mérite d'être étudiée dans le cadre d'un postulat qui ne cible pas exclusivement sur cette mesure de vidéosurveillance mais qui cible l'ensemble des mesures possibles en matière de sécurité et de prévention. M. Divorne et les motionnaires : le postulat que vous avez refusé aurait pu simplement se terminer ainsi. *Nous estimons donc nécessaire d'agir de manière préventive et anticipative et de ne pas attendre que le sentiment d'insécurité ne se développe plus et marque de son empreinte notre place de la gare. Garantir la sécurité des personnes et des biens communaux doit être une priorité pour tous. Estimant qu'un débat documenté est nécessaire, les soussignés demandent à la Municipalité d'étudier les différentes mesures envisageables pour que chaque citoyen et citoyenne se sente en sécurité à la gare de Renens.*

1.- en établissant la liste des mesures possibles et pertinentes à court terme, à moyen et long terme

2.- *D'engager et de renforcer la collaboration entre les différents acteurs POLOUEST, délégué-jeunesse, POLFAIR, CFF etc...afin d'étudier les synergies communes en matière de sécurité*

3.- *de présenter un rapport complet et détaillé au conseil communal contenant notamment une analyse de la situation et un plan d'action concret.*

C'est ce postulat, que la majorité de gauche, Fourmi rouge, parti socialiste et les Verts déposera sous le point de l'ordre du jour consacré aujourd'hui."

M. Pascal Waeber (RCDR) : "Cette motion est soutenue par plus de 800 signataires de la pétition "plus de sécurité à la gare de Renens pour plus de convivialité". Ces personnes ont plébiscité la proposition du RCDR d'installer des caméras de surveillance à la gare de Renens et ont ainsi permis de mettre en place le principe de la démocratie participative. Cette proposition permettra de prévenir les déprédations et de permettre de se sentir en sécurité 24h sur 24 à la gare de Renens même pour les personnes les plus vulnérables et les plus craintives. C'est pourquoi le Groupe RCDR demande de transmettre la motion telle quelle à la municipalité et ainsi de donner suite à la volonté des usagers et des riverains de la gare de Renens.

M. Barraud a dit qu'on prenait là un thème d'extrême droite... il a dit des choses qui ne sont pas justes. Le projet de l'aménagement de la place de la gare de Renens ne comportait pas l'aspect sécuritaire. C'était un manque et nous avons proposé de pallier à ce manque et cela en dehors de toute pensée électorale comme voudrait le faire penser M. Barraud."

M. Byron Allauca (Fourmi rouge) "Je suis un peu étonné de la manière de présenter le rapport de la motion qui a été présenté par le Groupe de la droite de Renens. Quand on entend dire que les caméras de vidéosurveillance permettront à tous les usagers de se sentir en sécurité, cela me paraît franchement déplacé, car je suis aussi un usager et habite depuis 18 ans à Renens à 2 minutes de la gare. Je prends le train 4 fois par jour et ne me suis jamais senti en insécurité en passant par la gare. La gare de Renens est sûre et les sentiments sont parfois dans notre tête. Aucune analyse profonde n'a été faite sur les caméras vidéosurveillance, soit en Suisse ou à l'étranger. Nous n'avons pas eu l'occasion de parler de cela. A la deuxième séance, les conseillers du RCDR ont décidé de ne plus discuter et de laisser la motion telle qu'établie et je ne trouve pas cela démocratique. Ce système de vidéo-surveillance est une manière d'abandon de la responsabilité des autorités politiques, car il est facile d'installer des caméras au moindre problème. Ce système de vidéosurveillance ne résout en rien les problèmes liés à la sécurité, cela déplace simplement les problèmes. La pose effectuée à l'étranger, le confirme en Allemagne aux Etats-Unis et surtout en Angleterre où il y a 4 millions de caméras de vidéosurveillance et ce n'est pas le pays le plus sûr de l'Europe, au contraire d'après des études, c'est un des plus insécuritaires. Des criminologues britanniques depuis plus de 15 ans disent que la vidéosurveillance n'a pas d'effet dissuasif concernant les infractions commises contre les personnes (homicides, viols, agressions) ou les infractions commises avec violence contre les biens, les attaques à mains armées, également ils manifestent que les comportements à nature impulsive due à la consommation d'alcool et de stupéfiants sont imprévisibles. D'après le journal "The Gardian" du 6 mai 2008, seulement 3% des crimes sont résolus grâce aux caméras de vidéosurveillance.

Je refuse qu'on installe ces caméras de vidéo surveillance, je suis contre ce système. Il y a d'autres moyens, d'autres méthodes. Nous devons faut investir pour la sécurité car chacun doit se sentir en sécurité dans tout Renens, mais pas dans ce système de vidéosurveillance.

D'après le rapport de la commission, le groupe qui sème le trouble est déjà connu des forces de police et certains sont déjà fichés et le fait d'investir dans des caméras de vidéo surveillance pour voir des jeunes que l'on connaît déjà.

De ce fait, il ne faut pas envoyer cette motion à la Municipalité."

M. Rohrbach Daniel (PSR) : "En réponse à M. Waeber: si cela n'avait pas été purement électoraliste, pourquoi alors ne pas travailler tous ensemble. Lors de la 2ème séance, on a essuyé un refus suite à votre réunion de groupe."

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) : "Pour revenir sur le long catéchisme de M. Allauca, ce n'est pas forcément l'avis de tout le monde mais en termes de démocratie, un motionnaire qui veut garder sa motion, est totalement dans son droit qu'elle soit acceptée ou refusée.

Deuxièmement je suis ravi d'apprendre que la sécurité est un terme d'extrême droite et que la gauche va déposer un postulat et c'est très bien et travailler ensemble effectivement. Nous avons laissé la motion ainsi car en commission tout recours à des moyens vidéos étaient exclus pour vous, pourtant le texte de la motion le mentionne et de plus au conditionnel en nous désirions une étude d'abord et pour vous c'était exclus. Donc travailler ensemble n'est pas possible sans volonté. Pour le reste on votera."

Mme Marianne Huguenin, syndique : "A l'occasion de la discussion autour de la motion déposée par M. Roland Divorne et consorts, ainsi que de la pétition appuyée par 862 signatures, qui toutes deux demandent essentiellement à la Municipalité d'étudier la mise en place de caméras de vidéos surveillance à la Gare, la Municipalité tient à préciser les éléments suivants, dans le cadre du débat de ce soir au Conseil communal, débat qui appartient au législatif qui devra décider s'il transmet ou non cette motion à la Municipalité.

Quel que soit le résultat du vote de ce soir, la Municipalité tient à dire qu'elle se préoccupe de la sécurité à la Gare, comme sur l'ensemble du territoire de la commune.

En novembre 2008, date de ces deux démarches, la Gare de Renens avait connu une fin d'année 2008 un peu agitée, dont le relais par les médias a été inversement proportionnel à la gravité réelle : il faut relever ici qu'il était en effet question d'incivilités, de bagarres entre jeunes, et non de voies de fait. Cette année, la situation s'est pacifiée.

Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte dans cette évolution positive.

L'un d'eux est le travail de la Police de l'Ouest dont la présence à la Gare est régulière la nuit (une patrouille par heure entre 22h et 06h), occasionnant environ une intervention par nuit.

Depuis juin 2009, la présence régulière des parrains et marraines de Railfair a également joué un rôle positif important. Leur action s'est fait sentir par les bonnes relations et le climat pacifiant qu'ils ont su entretenir avec les jeunes qui fréquentent

régulièrement la Gare, même si leur présence se fait dans le cadre horaire de 16h à 22h.

L'action régulière du délégué jeunesse, qui connaît personnellement ces jeunes et a veillé autant que faire se peut à garder un lien avec eux - y compris dans cette période plus tendue - est également à relever.

Un travail de fond entre le délégué et la brigade Prévention et Partenariats de PolOuest a pu se mettre sur pied ces derniers mois, en particulier autour de la Gare, et a permis de maîtriser dans la tranquillité par exemple les événements récents de bagarres entre jeunes de Nyon et de Renens.

Enfin, et c'est peut-être la raison principale aussi de cette amélioration, les quelques jeunes - qui se comptent sur les doigts d'une main - bien connus des services de police et du délégué jeunesse et le plus souvent à l'origine des problèmes autour de la Gare ont eu affaire à la justice, même si les insuffisances de dotation en personnel de la chaîne de justice des mineurs est malheureusement importante et ne lui permet souvent pas d'agir aussi rapidement et efficacement que souhaité.

Par ailleurs et dans le cadre des relations régulières qu'elle entretient avec les CFF, la Municipalité s'est préoccupée d'améliorer aussi l'aménagement du passage sous-voies, remplaçant les vitrines peu utilisées et vandalisées en rénovant en particulier la partie Nord par un concept mêlant affichage culturel, affichage communal, affichage libre pour les sociétés et surtout éclairage de qualité.

La Municipalité juge donc pour sa part la mise sur pied d'un système de vidéosurveillance à la Gare inapproprié sur le fond et disproportionné quant aux moyens qu'elle impliquerait par rapport à la situation réelle à la Gare.

La police utilise occasionnellement la pose de caméras de surveillance pour surveiller des biens privés, de façon temporaire et limitée. Ceci a par exemple été proposé à des commerçants dont les vitrines avaient été vandalisées. La surveillance de personnes sur la voie publique est un autre problème, nécessitant une base légale, avec des buts clairement définis et respectant le principe de la proportionnalité, selon la nouvelle loi sur la Protection des données. Les études portant sur l'efficacité de tels systèmes sont par ailleurs fortement contrastées, allant de la satisfaction temporaire à la constatation de l'inutilité onéreuse de ces mesures, malgré une escalade dans le nombre et l'utilisation de telles caméras comme la connaissent un certain nombre de pays.

Quelle que soit ce soir la décision de votre Conseil, la Municipalité entend poursuivre un suivi régulier de la situation à la Gare et prendre les moyens appropriés qu'elle jugera nécessaire, privilégiant une approche coordonnée sur le terrain des divers intervenants concernés, et ceci sans attendre 2016, soit la nouvelle gare, mais dès maintenant ! Elle répondra dans ce sens également aux pétitionnaires.

Dans ce sens, nous acceptons le postulat Barraud "Pour plus de sécurité à la gare de Renens" et nous proposons qu'il nous soit envoyé directement, vu qu'une commission a déjà siégé sur ce sujet. "

La parole n'est plus demandée. La motion est mise au vote pour renvoi à la municipalité pour étude et rapport.

C'est à une large majorité et quelques abstentions que cette motion ne sera pas transmise à la municipalité.

14. Budgets 2010 de la Commune

- a) de la Commune de Renens
- b) de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge
- c) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy

a) budget 2010 de la Commune de Renens

La Présidente précise la procédure: elle donnera tout d'abord la parole au président de la commission des finances pour d'éventuels compléments d'informations et/ou précisions, puis ouvrira un débat de fond. Ensuite, le budget communal sera parcouru chapitre par chapitre.

Les éventuels amendements devront être proposés lorsque le chapitre concerné sera abordé.

A l'issue de ce travail, tous les amendements proposés seront listés. Une interruption de séance sera réalisée afin de permettre à la commission des finances et à la Municipalité de prendre position. Après cette pause, la position de la commission des finances et celle de la Municipalité seront entendues sur toutes les propositions d'amendement.

Elle passera ensuite au vote des amendements en toute connaissance de cause.

Enfin le budget (amendé ou non) sera soumis au vote de l'assemblée.

M. Jean-Marc Raymond, président de la commission des finances, lit une partie de son rapport, qui ne sera pas lu en entier:

"Nous avons pris acte du départ à la retraite de notre boursier Monsieur Dominique Kohli. A cette occasion, la commission salue la qualité du travail accompli depuis son arrivée, il y a 12 ans. De nombreuses réformes ont été entreprises afin d'augmenter la qualité et la clarté des comptes de la Commune. Ceci s'est traduit par une plus grande facilité de compréhension et de lecture des chiffres présentés. Nous avons, par là même, vu une nette diminution des questions posées lors des examens des budgets, ainsi que lors du bouclage des comptes de fin d'année. Ceci est tout à l'honneur de Monsieur Kohli. Nous avons également fait la connaissance de son remplaçant Monsieur Michaël Perrin qui, selon Monsieur Kohli, est de la même veine que lui. Nous nous réjouissons de son arrivée et lui souhaitons la bienvenue."

M. Raymond donne ensuite une précision à propos du centre technique communal. Dans le rapport il est mentionné "A titre d'économie, aucun véhicule ne sera remplacé en 2010". Or, dans le plan des investissements, il y a des véhicules qui sont prévus. Il s'agit du budget de fonctionnement qui ne prévoit aucun remplacement.

La présidente ouvre une discussion sur le débat de fond.

M. Nicolas Freymond (Fourmi rouge) : Comme vous le savez toutes et tous, nous vivons des temps de crise et le budget que nous soumet aujourd'hui la Municipalité est un budget de crise. Seulement, il existe au moins deux façons de faire un budget de crise. Une façon que l'on dire défensive et une offensive (courageuse). La façon défensive consiste à donner un coup d'arrêt aux investissements et aux projets en voie de réalisation, dans l'attente de jours meilleurs. A l'inverse, la Municipalité a

préférée une stratégie offensive et réaliste, consistant à mener à bien les projets de développement de notre ville, et adapter progressivement les prestations de la commune aux besoins de la population renanaise, tout en tenant compte des contraintes financières. Le groupe Fourmi rouge soutient pleinement cette stratégie courageuse, mélange subtil d'ambition et de prudence, qui donne du travail aux entreprises de la région et renforce l'attractivité de Renens. Le budget 2010 présenté par la Municipalité reflète fidèlement cette stratégie. Il affiche un résultat certes négatif, qui est principalement la conséquence de la croissance des charges d'amortissement de nos investissements, pour environ 15,5 millions de francs, soit 1,3 million de plus que l'année précédente, et de la contribution de notre commune à la facture sociale, aux transports publics et à la péréquation cantonale, pour un montant total de 27,5 millions, soit plus de 3 millions supplémentaires par rapport à l'année précédente. Après le nécessaire renforcement des effectifs en personnel réalisé ces deux dernières années, la Municipalité s'en tient pour 2010 au minimum, soit une hausse modérée de la dotation du CTC pour le nettoyage des bâtiments scolaires, conséquence immédiate des importants travaux de rénovation et d'agrandissement réalisés ces trois dernières années, du service de la population, toujours surchargé, et du jardin d'enfants "les lapins bleus" pour se mettre en conformité avec le taux d'encadrement légal et augmenter légèrement la capacité d'accueil, malheureusement encore nettement insuffisante au regard des besoins de notre ville en matière d'accueil de la petite enfance. Malgré les efforts réalisés ces dernières années, il y a encore beaucoup à faire, notamment dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse. Mais il serait téméraire, voire insensé, de vouloir tout faire tout de suite, sans tenir pleinement compte des difficultés que notre économie connaît actuellement et de leurs répercussions sur les recettes fiscales de notre commune. Or c'est précisément parce qu'il estime que le budget 2010 constitue un bon compromis entre les besoins de notre commune et les ressources à disposition que le groupe Fourmi rouge approuvera tel quel le budget présenté par la Municipalité."

M. Pascal Waeber (RCDR) "Le groupe RCDR, après lecture du budget, approuve en partie l'excédent de charges liées aux investissements de la commune, notamment les conséquences financières liées aux projets tels que les écoles et la Place du Marché. Par contre, le RCDR ne peut cautionner l'augmentation constante des charges de fonctionnement tels que la masse salariale, les frais divers, les fournitures et les honoraires et frais de manifestations. A cela s'ajoutent notamment les inconnues en ce qui concerne la facture sociale et le CRA, ainsi que les promesses de rentabilisation de la Grande salle. Concernant le plan des investissements 2010, soit 27 millions, nous pensons que la Municipalité devrait être plus attentive sur les priorités des projets à exécuter impérativement et ceux qui pourraient être décalés dans le temps, ceci afin d'éviter des charges supplémentaires sur le budget de fonctionnement. ce budget ne démontre pas, et de loin, un budget de rigueur face à crise à venir, c'est pourquoi le RCDR s'abstiendra au vote du budget 2010."

M. Jean-Marc Reymond rappelle un vœu que la commission des finances avait posé à la Municipalité, et souhaite qu'elle prenne position sur ce vœu qui est à la page 4 du rapport : "La commission des finances souhaite pouvoir disposer des budgets et des comptes de PolOuest et pouvoir ainsi justifier les montants figurant dans les budgets et les comptes." La réponse de la Municipalité était : "Cette demande est justifiée à

notre avis. La Commission des finances devrait effectivement être en possession de ces documents afin de pouvoir travailler sur le plan communal en toute connaissance de cause. Le nécessaire sera fait dans le sens souhaité."

La parole n'étant plus demandée, La présidente passe en revue le budget 2010 de la Commune, dicastère par dicastère.

- **Préambule** (*pages roses en chiffres romain de I à XIII*) Discussion pas utilisée.
- **Administration générale – personnel** (*page 2 à 10*) Discussion pas utilisée.
- **Finances** (*page 11 à 14*) Discussion pas utilisée.
- **Centre technique communal** (*page 15 à 38*) Discussion pas utilisée.
- **Culture, Jeunesse et Sport** (*page 39 à 47*) Discussion ouverte.

M. Olivier Barraud (PSR) : "La municipalité a présenté un budget courageux, un budget que nous appuyons aussi le groupe Socialiste et qui est aussi le reflet d'une politique de la majorité de gauche depuis maintenant le début de la législature où l'on a pu réaliser passablement d'éléments où Renens était en retard notamment pour la déléguée à l'intégration, du délégué à l'environnement et ses autres projets.

Il y a un élément toutefois où l'on a encore une lacune importante dans le domaine culture-jeunesse-sport. Cet élément, c'est l'engagement d'un travailleur social de proximité. Aujourd'hui dans les communes de l'ouest, on est en train de construire un réseau, les autres communes regardent, engagent. Renens en tant que chef-lieu de ce district, une commune de 20.000 habitants et qui n'a pas de travailleur social de proximité, alors même que c'est actuellement le maillon manquant de l'ensemble du dispositif jeunesse et prévention. C'est un élément qu'il convient de corriger. Le budget a été âprement négocié dans le cadre de la Municipalité et il ne faut pas briser cet équilibre. Aujourd'hui nous avons un autofinancement de 239.000.-Fr. et il s'agit de ne pas briser cet équilibre étant donné que c'est une marge relativement ténue. Il se trouve que ce budget est construit sur l'indexation des salaires de 1% et comme il n'y aura pas d'indexation sur les salaires cette année puisqu'au mois d'octobre l'indice était négatif, à moins 0,8 du coût de la vie sur cette année. ce qui fait que sur une masse salariale de 16 millions, on aura 160'000.- Fr qui va venir s'ajouter sur la marge d'autofinancement pour arriver au alentour des 400.000.- Fr. Cet élément nous donne l'occasion de pouvoir amender le budget sans briser l'équilibre et de porter au compte 5300.3011.01. un montant de 259.200.- Fr au lieu de 159.200.- Fr et qui pourrait permettre ainsi d'engager un travailleur social de proximité afin à la fois d'apporter un soutien direct aux jeunes en difficultés et d'avoir un moyen de détection efficace des situations à risques et enfin d'orienter les jeunes qui en ont besoin, vers de bonnes structures. C'est donc au nom du groupe socialiste que je dépose cet amendement aujourd'hui."

- **Sécurité publique – Informatique – Population** (*page 48 à 52*)

Discussion ouverte.

M. Jacques Studer (PSR) : "Je voudrais attirer votre attention sur le point page 49 6100.35.21. Il y a quelques mois la municipalité faisait campagne pour la police unique en finançant la campagne en nous disant que la police coûtera moins cher. Je vois que dans les comptes. on a 3, 191 millions pour 2008 et un budget 2009 de 3,348

millions et en 2010 on a 3,776 millions pour la Polouest. Je pose la question à la municipalité: quand la courbe ascendante va-t-elle s'arrêter ? Il y a 700.000 de plus qu'en 2008 et si ce n'est pas coûter plus cher alors qu'est ce que ça veut dire?"

M. Golaz Olivier, Municipal : "Ce budget a été approuvé à l'unanimité par le conseil intercommunal de la Polouest. Les augmentations, c'est l'ancienneté, c'est les interventions sur Renens qui ont augmenté et aussi le point d'impôt par habitant qui a augmenté dans diverses communes c'est pour cela qu'il y a toutes ces augmentations. Il y a aussi les 4 aspirants supplémentaires qui ont été engagés. "

- **Sécurité sociale** (page 53 à 61) Discussion pas utilisée.
- **Tableau de fonctionnement par nature** (page 86 à 89) Discussion pas utilisée.
- **Comptes d'investissements - résumé** (page 90) Discussion pas utilisée.
- **Comptes d'investissements par direction** (page 91 à 101) Discussion pas utilisée.
- **Comptes des investissements par nature** (page 102 à 108) Discussion pas utilisée.

La Présidente décide une interruption de séance pour la prise de position de la Municipalité et de la commission des finances sur l'amendement.

A la reprise de la séance, **la Présidente** donne la parole au président de la Commission des finances.

M. Jean-Marc Reymond : Après un bref débat, il ressort qu'une large majorité de la commission des finances accepte l'amendement proposé.

Mme Marianne Huguenin, syndique : "La Municipalité a discuté et pour sa part elle s'en tient au budget proposé, comme ça a été la règle toutes ces dernières années. Ce débat, nous l'avons eu en Municipalité, de manière approfondie. Nous aimerions toutes et tous pouvoir engager, renforcer en particulier le travail auprès des jeunes. Néanmoins nous devons au niveau de la Municipalité établir un budget aussi en fonction des projets futurs et peser ce renforcement de la politique de la jeunesse. Je rappelle qu'il a été un des premiers axes forts de la nouvelle municipalité. Dès l'automne 2006 vous aviez sur la table du Conseil, l'engagement du délégué à la jeunesse. Celui-ci fait un énorme travail et qu'il faudrait sûrement renforcer encore. Il faut signaler qu'il est le répondant et le leader de la plateforme-jeunesse pour l'ouest lausannois rassemblant des intervenants Jeunesse. Nous avons décidé et choisi en de longs débats en Municipalité de ne pas renforcer maintenant ce poste car nous avons un budget extrêmement limite : 8 millions de déficit sur un budget de 90 millions, c'est beaucoup. Je rappelle que Lausanne a un budget de 18 millions de déficit sur un budget de 1 milliard et demi. Nous avons cet autofinancement qui est limite et nous avons des projets. Nous viendrons au conseil communal l'année prochaine avec un projet d'APEMS au nord de la ville et un projet de reprise du Myosotis : ces 2 projets si on vous les présente et selon l'ampleur qu'on leur donne, c'est un certain nombre de postes à plein-temps et un poste équivalent à environ 100.000-frs., même un peu plus si l'on compte les charges. C'est-à-dire qu'avec des projets de crèche, d'APEMS, de renforcement du Myosotis, avec un projet du Corso lui est un projet d'investissement, mais qui est aussi un projet si l'on le mène à chef un projet de poste et un projet de musée que nous devons l'année prochaine peut-être reprioriser et

rediscuter en fonction aussi des comptes 2009. Peut-être que notre budget est pessimiste, peut-être que les comptes 2009 nous apporteront de bonnes surprises, mais au vu de la crise économique ce n'est pas sûr. Ce budget a été construit, en prélevant dans un fonds que nous avons constitué dans la vente de la parcelle de Bellevue. Nous aurons aussi une rentrée extraordinaire en 2010, qui est la vente de la Planta, ce qui nous permet de tenir et de créer des fonds pour des amortissements par exemple. Pour sa part la Municipalité tient à s'en tenir au budget tel que présenté. C'est un budget ambitieux, risqué au vu de la marge d'autofinancement mais qui lui laisse le choix de discuter sur les prochains projets à venir (crèche, Corso, Apems) et de faire des choix et dans ces choix-là, nous n'avions pas prévu dans ce budget l'engagement d'un PSP.

J'ai été municipale pendant 10 ans dans une municipalité avec des budgets plus délicats que ceux-là et j'ai vécu à quel point c'était difficile de faire des projets et on a tous pendant ces années été raisonnables. On a fait au compte-goutte les projets que l'on pouvait réaliser. On a connu une période plus faste, on a des nombreux projets et des nombreux renforcements et l'on a rajouté en 2007 2,6 postes, le responsable environnemental, la déléguée à l'intégration 60%, le délégué à la Jeunesse. En 2008, on a 8 postes, on a dû renforcer le CTC, Culture-Jeunesse-Sport de différentes manières. En 2009, il y a 20 postes, c'est la reprise de l'entraide familiale, de la Farandole et on les a mieux payés. On doit être raisonnable et la majorité de la municipalité a décidé de tenir le cap au milieu d'un budget déficitaire. On ne conteste pas le besoin d'un tel poste mais on verra au vu de l'évolution quand et comment on peut le prendre."

M. Olivier Barraud (PSR) : "Je remercie la commission des finances pour sa décision. Quand on met 100.00.- Fr, cela ne veut pas dire que l'on doit engager une personne à 100%, cela peut très bien être à 80% et ainsi les 100.000.- suffisent. Je ne pense pas que le travailleur social de proximité sera engagé dès début janvier 2010, même si vous travaillez de manière efficace à la Municipalité, cela prendra un peu de temps et je pense que les 100.000.-Fr au niveau du budget sont largement corrects. Il s'agira ensuite de les avoir de manière pérenne dans le budget et de les assumer. Je rappelle aussi que la proposition vient aussi que du fait dans votre budget il est prévu 239'000.- Fr d'autofinancement et une indexation des salaires de 1% qui n'aura pas lieu. C'est l'élément qui me fait dire car l'indexation serait aussi pérenne donc c'est une question de priorité et dans le futur on aura aussi des décisions à prendre et c'est juste de nous le dire. On se rappellera de ce vote ce soir lorsqu'on votera d'autres sujets qui nous tiennent aussi à cœur. L'engagement d'un travailleur de proximité n'est pas une question nouvelle devant ce conseil communal. En 2001 par une motion de Mme Danielle Pittet, une interpellation de Mme Karine Clerc Ulloa et à plusieurs reprises on a demandé et pour plusieurs raisons cela n'a pas pu se faire. Je pense qu'aujourd'hui, au vu du budget que l'on nous présente c'est le moment d'avoir ce travailleur social de proximité car on peut le faire grâce à la construction du budget et à l'indexation des salaires qui n'auront pas lieu donc profitons-en et comblons cette lacune dans le domaine de la jeunesse."

M. Nicolas Freymond (Fourmi rouge) Lors de la réunion de la commission des finances, nous n'avons pas abordé le sujet concernant le n° 5300-36-53 page 42 intitulé " subvention au Centre de rencontre et d'animation " et qui a une incidence

financière directe. Dans le rapport il est expliqué que ce montant est provisoire, c'est la reconduction du montant qui était prévu dans l'ancienne convention et qui va être renégociée. Ce montant va probablement augmenter l'année prochaine en raison d'un nouveau projet institutionnel et être légèrement inférieur à 700.000.-Fr, soit plus de 140.000.-Fr ou 150.000.-Fr d'augmentation. Je pense que c'est un élément qu'on n'a pas abordé à la commission des finances et qu'il serait important d'en tenir compte puisque cela impliquerait une augmentation finale, en cas d'acceptation de l'amendement, de 250.000.-Fr de la section 5300."

M Daniel Rohrbach (PSR) : "Effectivement M. Freymond a raison. Cependant c'est la même chose pour tous les préavis à voter. Les préavis futurs ne font pas partie de ce budget."

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) : "Il est évident que c'est une bonne idée, on a soulevé ce problème depuis plusieurs années, concernant l'engagement d'un éducateur de Rues. On l'a fait lors d'engagement de policiers, on avait proposé de ne pas en engager autant et à la place engager un éducateur de Rues ou deux. Mme Clerc avait demandé lors d'une interpellation ce qu'il y avait sur place à Renens. Je pense qu'il serait précipité de voter cet amendement étant que l'on n'a pas pu en discuter en groupe et se préparer."

Ne serait-ce pas mieux de redéposer une motion, ce qui nous permettrait afin d'entendre tous les intervenants actuellement à Renens ? Je voudrais resoulever le problème du CRA qui va se réorganiser et qui va effectivement demander probablement plus de moyens financiers pour pouvoir intervenir les avec jeunes et pour les jeunes. Je serais d'avis de laisser cet amendement au repos et rediscuter à travers une motion l'année prochaine. Ce qui ne veut pas dire que nous sommes opposés, bien au contraire, à l'engagement d'un éducateur de Rues, mais pour évaluer son temps de travail, son cahier des charges et il serait judicieux qu'une commission puisse se réunir sur ce sujet-là."

M. Pascal Waeber (RCDR) "M. Barraud propose un poste d'assistant social de proximité mais la commune a déjà 2 délégués à la jeunesse. Si on engage un troisième délégué, M. Barraud va probablement demander un chef pour ces 3 délégués. Le budget est suffisamment déficitaire comme cela, c'est pourquoi le RCDR refusera cet amendement et vous invite à suivre la position municipale."

Mme Nathalie Kocher (Les Verts) "Tout-à-l'heure, nous avons eu tout un débat sur la sécurité à la gare, les jeunes qui troublent l'ordre public. Je pense qu'il est temps que l'on agisse que l'on sera sécurisé et que l'on aura moins besoin de caméras si l'on avait un éducateur de Rue par exemple."

M. Faustino de la Fuente (Fourmi rouge) : "Ce soir nous avons débattu longtemps sur les caméras et les éducateurs de Rues."

Il faut maintenant se rendre compte que la société actuelle a des problèmes avec la jeunesse mais il faut rechercher les problèmes de fond. Ce n'est pas un éducateur de Rues qui va amener tous les enfants à bon poste. L'éducation doit normalement se faire à la maison et pourquoi y-a-t-il autant de problèmes de société ? C'est parce que les jeunes n'ont aucune obligation, mais seulement des droits. C'est dans la cellule familiale que les défauts commencent car les parents ne prennent plus leurs

responsabilités. Face à l'école par exemple où ils vont défendre leurs enfants à la moindre réprimande. Mme la syndique a été claire, le budget est serré et l'on ne peut pas dépenser plus, surtout en période de crise."

M. Ali Korkmaz (PSR) "Je veux juste vous répondre avec un proverbe africain : "Pour éduquer un enfant, il faut le village entier" L'éducation ne se fait pas seulement à la maison, c'est l'affaire de tous et de tout le monde. L'éducation dépasse parfois les parents et c'est une responsabilité qui incombe à tous."

M. Ali Ghassem (PSR) "Les jeunes ont besoin de l'écoute, ils n'ont pas besoin que des parents, ils ont besoin d'une infrastructure, donc, ils ont besoin de cet éducateur de Rues."

Mme Marianne Huguenin, Syndique: "Sur le fond, à la Municipalité, nous partageons les 2deux dernières interventions. Nous sommes persuadés que nous devrions pouvoir le plus rapidement possible renforcer les professionnels qui s'occupent de la jeunesse. Mais nous sommes aussi persuadés que nous devons renforcer les APEMS, les crèches-garderies, donner plus de moyens au CRA en définissant sa politique. Nous avons envie d'ouvrir le Corso. Des aides envers les chômeurs et une véritable politique du logement sont à développer. Nous sommes dans ce dynamisme et cette dynamique qui a touché Renens ces dernières années avec de nombreux projets, des envies, des réalités qui sont celles d'une ville de 20'000 habitants. Mais avec des moyens financiers qui sont les nôtres. Dans ce contexte-là, il est vrai que nous n'avons pas au budget les préavis qui vont être déposés et qui sont le pipe-line pour l'année prochaine. Notre boursier aimerait aussi pour ces prévisions financières aurait voulu mettre l'APEMS étant qu'il est prévu de le réaliser mais politiquement c'est impossible étant donné que c'est le conseil qui votera. Nous entendons bien la volonté de ce conseil de renforcer cette politique de la Jeunesse mais nous aurions préféré une motion ou un postulat et il faudra l'an prochain faire un travail de priorités. On ne pourra pas vous présenter les préavis les uns après les autres et vous laisser les voter à la queue leu-leu sans avoir une vue d'ensemble, on devra en particulier au vu des comptes 2009 avoir une vue d'ensemble et analyser l'ensemble des incidences de ces différents projets pour pouvoir vous dire ce qu'on peut faire raisonnablement. C'est pour cela que nous aurions préféré un postulat, ceci dit le conseil est libre de nous donner une autorisation de dépenser qu'on utilisera ou pas. Il serait important de maintenir le bateau à flot dans cette mer agitée."

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de l'amendement :

Au poste 5300.3011.01 intitulé " Personnel DO traitement" : porter au budget 259.200.-fr au lieu de 159.200.-fr.

Résultat du vote: 43 acceptent l'amendement; avis contraire: 27; abstentions :8.

L'amendement est accepté à une large majorité.

M. Waeber fait remarquer qu'il y a trop de votants, au vu des personnes qui se sont excusées. Le Conseil renonce à une vérification.

b) budget 2010 de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge

La discussion n'est pas utilisée.

La Présidente soumet donc ce budget à l'approbation du Conseil.

C'est à l'unanimité que ce budget est accepté.

c) budget 2010 de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoises « STEP » à Vidy

La discussion n'est pas utilisée.

La Présidente soumet donc ce budget à l'approbation du Conseil.

C'est à l'unanimité que ce budget est accepté.

Mme la Présidente ouvre une discussion générale sur ces budgets.

La discussion n'est pas utilisée.

M. Jean-Marc Reymond donne lecture des conclusions amendées :

Le Conseil communal de Renens

Vu le projet présenté par la Municipalité

Oùï (lu) le rapport de la Commission des Finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte :

a) le budget de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge pour l'exercice 2010

b) le budget de la commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP) pour l'exercice 2010

c) le budget amendé de la commune de Renens pour l'exercice 2010.

PREND ACTE

du plan des investissements de la Commune de Renens pour les années 2009 à 2013.

La Présidente met les conclusions des budgets amendées au vote.

C'est à une large majorité, et de nombreuses abstentions que les budgets communaux amendés sont acceptés.

15- **Préavis No 73.2009 - Rapport de la Municipalité sur l'état des interpellations, postulats et motions en suspens ou en cours d'étude à juin 2009.**

M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur (commission de gestion) donne lecture du rapport, réétudié par la commission de gestion, suite au renvoi demandé par le Conseil la dernière fois:

"La commission de gestion mandatée pour l'étude de ce préavis a siégé le 23 novembre dernier à la salle des conférences pour la seconde fois.

Etaient présents Denise Schmid, Danielle Ayer, Simone Szenyan, Michele Scala, Elodie Golaz, Ali Korkmaz et Christine Sartoretti et Jean-Marc Dupuis les scribeurs.

Nathalie Kocher, Nadia Carotta, Mady Keita Arielle Bonzon se sont excusés.

La municipalité n'était pas invitée donc pas présente.

Rappel du « premier round »

Ce préavis a pour but de liquider 7 interpellations, motions ou postulats et de différer à plus tard les réponses à 12 objets de même type dénommés ci-après initiatives.

Dans le premier rapport traitant de cet objet la commission de gestion regrettait les points suivant :

- Manque de réponses claires suite aux traitements des initiatives
- Liberté prise par rapport aux délais règlementaires.
- Les initiants n'ont pas toujours pu se faire entendre par une délégation municipale.

Fort de ces remarques, un conseiller communal a demandé à ce que les initiants dont on voulait classer leur objet puissent être auditionnés par la commission de gestion. Le vote des conclusions du préavis fut donc reporté.

La commission de gestion a écrit aux sept personnes dont on proposait de classer leur objet. Deux n'ont pas répondu, deux ont demandé une audition et trois acquiescèrent au classement de leur initiative.

Audition de Monsieur le conseiller communal Olivier Barraud sur son postulat : « Ouest lausannois, horizon 2011 »

Déposé le 21 février 2007, cet objet n'a pas été traité selon les règles de l'art. Le traitement n'ayant pas dépassé le BI, Bureau des Syndics de l'Ouest lausannois. Bien qu'utile cet organe n'a aucune compétence en la matière.

Le postulant n'est pas satisfait de la réponse de la Municipalité. Il aimerait que cette question soit traitée par un institut neutre. Aucun devis n'a été demandé par aucune commune pour savoir combien coûterait une étude sérieuse. Il faut une réflexion concertée entre les communes de l'Ouest. Monsieur Barraud considère que l'on ne peut pas balayer ce postulat d'un revers de main. C'est antidémocratique.

Proposition de la Commission de gestion : transférer cet objet à la CARIC. La Municipalité devra donner toutes les informations nécessaires à cette étude conformément au règlement du conseil communal. Le motionnaire accepte cette proposition.

Audition de Monsieur le conseiller communal Jacques STUDER à propose de la motion « Etude et analyse des places de jeux et de détente mises à disposition de la jeunesse dans la Commune »

Déposé le 6 septembre 2001, cette motion a déjà fait l'objet de plusieurs rapports.

Le motionnaire considère que la réponse de la Municipalité ne répond pas à sa demande. En 2002, une commission était constituée ; elle s'est réunie 3 fois, a fourni un volumineux rapport. Pour Monsieur Studer, cette commission n'a pas été au bout de son travail et le résultat n'a abouti à rien.

Proposition de la Commission de gestion: classer le dossier. Monsieur Studer accepte cette proposition mais fait remarquer que ce n'est pas acceptable qu'une motion soit traitée de cette manière.

En conclusion la commission de gestion propose à l'unanimité des membres présents d'amender les conclusions du préavis en déplaçant dans le chapitre « accepter de repousser le délai de réponses des interventions suivantes » Le postulat de M. Olivier Barraud intitulé «Ouest lausannois, horizon 2011», du 21 février 2007.

Elle propose au conseil de renvoyer le traitement de cet objet à la Commission des Affaires Régionales et Intercommunale (CARIC).

Elle relève également que si les conclusions de ce préavis devait être acceptées le nombre d'objet en suspend passerait à 13 ce qui est considérable."

La Présidente ouvre la discussion.

M. Jacques Studer (PSR) "J'ai lu le titre du préavis : " rapport de la Municipalité sur l'état des interpellations, postulats et motions en suspens". Ce n'est pas marqué que c'est un préavis pour répondre aux motions et ce préavis a la prétention de répondre à une motion qui a été déposée il y a 8 ans en 7 lignes et qui comme l'a dit le rapporteur a fait l'objet de certaines commissions et qui n'ont abouti à rien. Ce n'est pas que le rapport des commissions a été refusé par le motionnaire que je suis. Et si à l'avenir c'est ce genre de rapport qui doit répondre 8 ans plus tard à des motions, alors je ne suis pas d'accord. Que ce rapport nous indique l'état des motions et des postulats, je veux bien mais répondre à des motions, on est en vice de forme démocratique. J'ai accepté de guerre lasse, on me répond qu'on a construit un terrain de sport, un panier de basket sous prétexte que je parlais de places de jeux. Ce n'est pas comme ça que l'on procède et je ne suis pas du tout satisfait de la manière de traiter les motions si à l'avenir c'est ainsi que l'on fait."

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) "Ce n'est pas moi qui ai écrit le préavis, ni qui a mis le titre. Dans le premier rapport on a tout à fait été d'accord qu'il y avait un certain manque de procédure et c'est pour cela que l'on a auditionné tout le monde pour simplement poser la question si l'on voulait poser un amendement et proposer de le mettre dans le chapitre en suspens ou pas. Vous avez accepté de le laisser dans les objets classés, il y a toujours possibilité de poser un amendement."

M. Michele Scala (PSR) "En tant que président de cette commission, j'aimerais faire quelques commentaires. Je tiens d'abord à remercier les conseillers qui ont accepté de voir leurs textes classés de cette manière, je sais le temps et la passion que met chaque conseiller à rédiger une motion ou un postulat. Vous dire que c'est la

première fois que nous procédons de cette manière et l'on a peut-être pas agi de manière optimale, nous ferons mieux la prochaine fois.

S'il y a une deuxième fois, je souhaite que l'on remette à la commission de gestion, les textes des conseillers et dans la mesure du possible un historique de ce qui a été fait ou pas fait et au préalable, qu'on informe par écrit les conseillers de l'intention de classer leur motion ou postulat et finalement, il faut entendre les conseillers et la Municipalité en même temps afin d'éviter des frustrations et des crispations."

M. Olivier Barraud (PSR) : "J'ai accepté la proposition de la commission de gestion, étant donné que c'est un élément intercommunal, que la CARIC planche sur le sujet. On pourra peut-être changer le titre et ne pas appeler ça horizon 2011, mais horizon 2020, ce sera plus d'actualité. Rappeler que c'est un sujet un peu institutionnaliste, cependant d'autres communes de la Riviera sont en train de construire leur avenir, de tous bords politiques, de gauche, de droite, ensemble, ce qui ne veut pas dire que ça va réussir et l'on ne peut pas simplement se retrouver à Renens, dans l'Ouest Lausannois avec un NoGo sous prétexte que la commune de Chavannes ou d'Ecublens ne veut pas participer car ils veulent garder leur pré carré ou je ne sais quoi. On doit aussi être novateur, on doit être fédérateur. On doit aller de l'avant car c'est une thématique importante et c'est pourquoi, j'ai refusé que l'on classe ce postulat."

Mme Berseth Verena (Fourmi rouge) : "Ma motion est classée dans les motions auxquelles on répondra un peu plus tard. Je remercie la municipalité de l'avoir gardée. Je ne demande pas de réinventer la roue mais la Municipalité pourrait avoir une discussion avec celle de Lausanne, pour avoir une antenne d'Unilog. Je vous rappelle ce que fait ce service : Pour la commune de Lausanne, les travailleurs sociaux reçoivent des gens mais, surtout des familles, qui risquent l'expulsion pour non-paiement ou pour d'autres raisons. Ces assistants font un travail de médiation.

J'ai assisté à une expulsion dans ma rue, l'été 2008. C'était une famille de 7 personnes dont 5 enfants. Je peux vous dire que personne n'est bien, le serrurier d'abord car il ne fait pas ce travail d'habitude, le substitut du préfet n'est pas bien dans ses souliers et c'est pourtant son travail. Même les agents de police ne sont pas contents.

Dans le cas de cette famille, nous pensions pouvoir les caser au Beau-Site, mais la première nuit les parents ont dormi dans leur voiture et les enfants ont été dispatchés chez des amis de la famille.

Un service comme Unilog éviterait beaucoup de stress et de soucis. Il est toujours plus facile de maintenir les gens dans leur appartement. Il faut savoir qu'à partir du moment où des locataires sont expulsés, c'est la commune qui doit les loger. Je remercie donc la Municipalité de prendre rapidement ce dossier en mains."

Mme Marianne Huguenin, Syndique : Au sujet de la procédure, la Municipalité a essayé de faire différemment. D'habitude, la routine, pour une ville comme Renens c'est qu'on prenait l'ensemble des motions et postulats et on vous annonçait que l'on avait du retard et que l'on répondrait plus tard.

On a essayé de donner plus de poids à la commission de gestion, en fonction de la réalité, car le nombre des postulats et motions a triplé ou quadruplé entre cette législature et les deux législatures précédentes. Les grandes villes et les parlements

d'une certaine ampleur répondent en 4 lignes, et c'est liquidé. Au National, après 2 ans si le parlement n'a pas le temps de traiter, tout part à la poubelle.

On a essayé de donner à la commission de gestion et aux motionnaires (c'était prévu au début qu'ils soient entendus)

la possibilité de dire ok, certaines choses se sont passées et l'on peut classer ou non. C'est un outil que l'on a entre les mains et je comprends M. Barraud car cette motion a été déposée dans la plupart des communes de l'Ouest et qui s'est fait liquider par les Municipalités et par les conseils en peu de temps. On avait espéré revenir et on peut demander une étude, c'est toujours difficile de la demander tout seul peut-être qu'on le fera et si il y a une pression on devrait pouvoir avancer pour une fusion et aussi dans l'ouest, pas seulement dans la Riviera. C'est légitime que vous considériez que l'on n'ait pas répondu à votre postulat.

M. Studer, ce genre de préavis, peut être refusé et vous pouvez faire un amendement et estimer que l'on n'a pas répondu à votre motion.

C'est une manière de travailler. On fera la bilan avec la commission de gestion pour savoir si on continue de cette manière ou si on revient à la pratique antérieure."

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** passe au vote de l'amendement.

Lecture de **l'amendement** : passer le postulat de M. Olivier Barraud dans le chapitre *Accepter de repousser le délai de réponse*.

L'amendement est accepté.

M. Jean-Marc Dupuis donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 73 de la Municipalité, du 15 juin 2009

Où le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'approuver le rapport de la Municipalité sur l'état des interpellations, postulats et motions en suspens ou en cours d'étude au 30 juin 2009.

De considérer qu'il a été répondu aux interventions suivantes :

2. Motion de M. Jacques Studer pour l'étude et l'analyse des places de jeux et de détente mises à disposition de la jeunesse dans la Commune, du 6 septembre 2001.

5. Postulat de Mme Tinetta Maystre pour une plus grande sécurité sur les passages piétons, du 26 janvier 2006 / Postulat de Mme Bastienne Joerchel Anhorn pour une plus grande sécurité sur les passages piétons de l'avenue de Longemalle, du 18 mai 2006.

- 7. Postulat de M. Jean-Jacques Gaudard intitulé "Renens Cité Energie +", du 6 avril 2006.
- 9. Motion de Mme Anne Holenweg Rouyet intitulée "La nature sur le toit", du 7 septembre 2006.
- 11. Postulat de M. Raymond Gauthier pour un meilleur horaire pour les lignes de bus tl Nos 30, 32, 33 et 35, du 9 novembre 2006.
- 15. Postulat de Mme Rose-Marie Matti intitulé "Domino n'est pas qu'un jeu", du 17 janvier 2008.

D'accepter de repousser le délai de réponses des interventions suivantes :

- 1. Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion de M. Gilbert Stöckli du 7 décembre 2000 demandant la mise à l'étude rapide d'un projet de bibliothèque scolaire sur le site du collège de Verdeaux / Pétition du 7 décembre 2000 de 319 personnes relative à une bibliothèque sur le site Verdeaux-Pépinieres et création d'un poste de bibliothécaire / Motion du groupe libéral du 14 décembre 2000 concernant un projet de bibliothèque / Motion de M. Jacques Depallens intitulée "Bibliothèque sur le site de Verdeaux/Pépinieres", du 6 avril 2006 (Elle a été transformée en postulat le 2 mai 2006).
- 3. Motion de M. Olivier Barraud et consorts concernant l'introduction de macarons de parage, du 30 juin 2004.
- 4. Motion de Mme Verena Berseth et consorts relative à la mise sur pied d'un service d'aide aux locataires qui risquent l'expulsion pour non-paiement du loyer, du 29 juin 2005 / Interpellation de Mme Rose-Marie Prêtre et consorts concernant le subventionnement du logement, du 17 janvier 2008.
- 6. Postulat de M. Hubert Desboeufs et consorts relatif aux conséquences des engagements liés aux débits potentiels d'une crue de la Mèbre (suite au préavis No 69), du 6 avril 2006.
- 8. Postulat de M. Olivier Barraud intitulé "Inciter les entreprises rennaises à définir un plan de mobilité", du 15 juin 2006.
- 10. Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Crédits d'investissement", du 5 octobre 2006.
- 12. Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulée "Motion TL", du 15 juin 2006 / Postulat de M. Laurent Desarzens pour la gratuité des transports publics sur la ligne TL No 7 à Renens, dans la boucle : La Croisée - Av. du 14-Avril - Place Nord de la Gare - Rue de Lausanne - La Croisée, du 9 novembre 2006 / Postulat de Mme Rose-Marie Matti intitulé «Pour encourager la mobilité douce», du 28 juin 2007.
- 13. *Postulat de M. Olivier Barraud intitulé «Ouest lausannois, horizon 2011», du 21 février 2007.*
- 14. Postulat de M. Roland Diverne relatif à La Grange, du 6 septembre 2007.
- 18. Postulat de M. Roland Diverne intitulé "Informer pour mieux vivre à Renens", du 10 avril 2008.

17. Interpellation de Mme Bastienne Joerchel sur l'avenir de la Place du Censuy, du 5 mars 2009 / Interpellation de M. Reza Safaï concernant la sécurité au parking du Censuy, du 5 mars 2009.
18. Interpellation de M. Michele Scala sur les achats publics équitables, du 2 avril 2009.
19. Interpellation de M. Jean-Pierre Rouyet intitulée "Contexte Silo – Signallement et parking", du 14 mai 2009.

Les conclusions amendées sont adoptées à une large majorité.

16-Préavis No 81-2009 – Zone 30 à Renens : Conception d'ensemble 2009 – Principes et demande de crédit pour la mise en œuvre

M. Eric Aeschlimann, président-rapporteur, donne lecture de son rapport :

"La séance de la Commission du mercredi 11 novembre 2009 est ouverte à 20 h.00 au CTC.

La commission est composée par les personnes suivantes :

M. Eric Aeschlimann, président-rapporteur, Mme Gisèle Martin, MM. Jean-Pierre Leyvraz, Byron Allauca, Antoine Philippe, Marco Ecclesie, Thierry Oppikofer. M. Olivier Barraud est excusé.

Représentants de la Municipalité : Mme Tinetta Maystre, MM. Olivier Golaz et Jean-François Clément.

Intervenants : M. Philippe De Almeida, Architecte communal, Mme D. Von Der Mühll et M. Gaël Cochand, Architectes mandatés, M. Christian Séchaud, Polouest.

Introduction

Tinetta Maystre présente brièvement les intervenants qui ont repris en 2006 l'étude commencée en 2002. Elle souligne que ce qui a été innové, c'est principalement le fait d'avoir étudié une conception globale sur toute la commune, et "faire d'un coup" pour une application plus économique.

Olivier Golaz pense qu'il y a eu un "déclic" lors de la sortie à Köniz. Il souligne que le pourcentage assez grand de zones mises à 30 km/h demandera la réalisation en deux temps, soit :

1. Réalisation dans un délai court et 2. Correction après 1 année.

Cela nécessitera que tout doive être mis en place aux normes afin de permettre de faire des contrôles.

Présentation du projet

Mme D. Von Der Mühll nous expose, à l'aide de clichés une vue d'ensemble du projet. En préambule, elle nous explique que les zones 30km/h ont tout surtout été créées pour diminuer les nuisances sonores. C'est tout d'abord les pays situés au nord qui ont mis en œuvre ces zones. En 1984 aux Pays-Bas, en 1985 en Allemagne, en 1989 en Autriche et en Suisse, aujourd'hui dans la plupart des pays de l'UE. Renens s'y est mise en 2002 et c'est en 2006, suite à une forte demande de la population, que la commune de Renens a mandaté le bureau R.D.A. (Rue de L'Avenir) pour étudier un projet nouveau.

Mme D. Von Der Mühl expose également le concept de mise en œuvre en 3 phases :

1. Réalisation.
2. Sensibilisation, communication, information du sens.
3. Contrôles préventifs, faire respecter.

En ce qui concerne les expertises, Renens dispose de la délégation de compétence pour la mise en œuvre.

En ce qui concerne les discussions avec les communes riveraines : elles sont engagées avec la commune de Jouxte-Mézery.

Mesures de mises en œuvre

P. de Almeida nous fait part que durant toute l'étude, les objectifs principaux étaient " la fluidité du trafic " et " faire économique ".

Dans les quartiers de villas, il n'y pas grand chose à faire. Par contre il ya des mesures plus importantes à faire dans les grands axes, ex : le 14 avril. Le nombre de " portes " ou portails est de 34.

P. de Almeida nous présente quelques exemples de signalétiques. Celles-ci doivent être mises en place afin qu'elles améliorent la convivialité sans embêter les utilisateurs.

Suite à des contrôles, dans les endroits où la vitesse est dépassée par plus de 85% des utilisateurs (V85) , la construction d'aménagements a été prévue, visant à freiner la circulation.

Questions des commissaires

Des mesures sont-elles prévues sur la rue du Simplon (50km/h), près du collège ? Tinetta Maystre : non rien pour l'instant ; C. Séchaud : le passage pour piéton a déjà été sécurisé, c'est plutôt celui qui se trouve près de l'entreprise M.Z. qui est dangereux.

Il y a t'il beaucoup d'accidents ? C.Séchaud : non, très faible.

Est-il possible de limiter la vitesse sur le bas de l'avenue du Chablais qui est très bruyante ? C. Séchaud : c'est du ressort cantonal, de plus il y a peu de riverains en aval qui se manifestent.

Serait-il possible d'avoir des zones 40 km/h ? C. Séchaud : non ; T. Maystre : on voudrait absolument éviter ; D. Von Der Mühl : les zones 40 km/h ont été supprimées dans la nouvelle ordonnance.

Est-il prévu des gendarmes couchés ? P. De Almeida : il y en a 1 prévu Sur La Croix.

Des aménagements sont-ils prévus pour réduire la vitesse le long de l'av. du Silo-Préfaully ? M. Cochand : Difficile car en limite avec Chavannes. M. Séchaud : Le silo est très bien signalé. T. Maystre : Aujourd'hui ce n'est pas possible de mettre ce tronçon à 30 km/h, ce cas sera à revoir lors de l'aménagement du chantier autour de la gare. O. Golaz ajoute que c'est possible avec des contrôles mais qu'il n'y a que 2 radars et qu'ils sont très occupés.

Est ce qu'il serait envisageable de construire un trottoir sur le haut du Bugnon ? C. Séchaud : non ça ne sert à rien.

Pourquoi prévoir des plots et pas des bacs à fleurs ? P. De Almeida : les bacs à fleurs demandent de l'entretien et demanderaient un investissement des habitants. T. Maystre : L'optique est plutôt d'aménager des espaces verts en pleine terre demandant un minimum d'entretien. C.Séchaud : les bacs à fleurs sont dangereux lors de collisions.

Les passages pour piétons sont-ils conservés dans les zones 30 km/h ? D. Von Der Mühl : Les villes qui ont la délégation de compétences comme Renens décident si oui ou non. L'étude part plutôt du principe de "on maintient ce qui existe". Il semble que certaines communes renoncent aux zones 30 km/h car elles ne veulent pas supprimer les passages pour piétons.

Il est confirmé à un commissaire qu'au 24-Janvier des voitures pourront se garer au milieu.

Serait-il possible de réaliser une piste cyclable entre l'église catholique et le 14-Avril, qui remonte ? C. Séchaud : C'est difficilement réalisable. T. Maystre : la Municipalité étudiera avec Polouest.

Une proposition est amenée de faire des places de parcs en épis en lieu et place d'une sur largeur du trottoir au lieu dit "sur la Croix". J.-F. Clément : Il n'est pas prévu de telles infrastructures, il faut gérer un budget !

Investissements :

M. J.-F. Clément annonce que le budget tel que présenté est supportable pour la commune.

Remarques de la commission

Un commissaire pense que le projet est très simplifié et difficilement concevable, il pourrait être plus abouti.

Un commissaire trouve que le quartier Simplon devrait être mieux étudié.

Un commissaire demande qu'il se construise un minimum de décrochement au niveau de la piste de roulement.

Conclusions de la commission

Après avoir délibéré, la commission passe l'objet au vote.

C'est à l'unanimité des personnes présentes que la commission accepte ce préavis."

La présidente ouvre la discussion.

Mme Nicole Divorne (Fourmi rouge) : "Pour le groupe Fourmi rouge, nous soutenons ce préavis. C'est un signal fort donné par notre Municipalité et devrait avoir valeur d'exemple pour bien d'autres communes. Ce concept va permettre une plus grande fluidité du trafic. D'autre part, les écarts de vitesse entre les véhicules permettra de diminuer la pollution atmosphérique, sans parler de la sécurité routière. Nous nous réjouissons d'en connaître le bilan dans une année, après sa mise en vigueur."

M. Barraud Olivier (PSR) : "Le groupe socialiste soutient aussi ce préavis.

A titre individuel, je souhaite remercier pour ce point Mme Tinetta Maystre et M. De Almeida, l'architecte communal, car en parallèle à ce préavis, ils ont rencontré les pétitionnaires du quartier de Florissant qui demandaient justement une modération du trafic dans le quartier. Nous avons eu une séance très intéressante où, nous avons pu vraiment et réellement donner notre point de vue et influencer ce qui va se faire dans cette zone, et j'ai trouvé cet échange enrichissant et je tenais à remercier Mme la Municipale et l'architecte qui ont répondu de manière satisfaisante aux pétitionnaires."

M. Desarzens Laurent (président de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire) : "La commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire a consacré une séance, au sujet des zones 30, le 24 février 2009. Les membres ont également suivi la séance d'information publique sur la conception d'ensemble des zones 30 qui a eu lieu ici même et le 25 novembre dernier, elle a statué sur le préavis 81. Deux sujets ont particulièrement intéressé la commission à savoir :

- Les contraintes à l'encontre de la fluidité du trafic.
- Les questions sécuritaires.

Subsidiairement, elle s'est aussi penchée sur la question de savoir s'il n'y avait pas de contradiction entre la volonté actuelle d'attirer du monde au centre ville, notamment pour les commerces et un système de trafic qui risque de faire perdre des places de parc. En ce qui concerne la fluidité du trafic, la Municipalité a répondu qu'en principe la limitation à 30 à l'heure induit une meilleure fluidité.

L'objectif majeur est de répartir l'usage de la voirie entre tous les utilisateurs et non plus seulement à l'avantage des automobilistes. Les axes de dégagements du trafic seront maintenus, notamment sur les routes cantonales. On ne devrait pas observer plus de complication de trafic sur ces voies. Des commissaires émettent des réserves sur le plan sécuritaire et s'abstiennent lors du vote final. Ils pensent en substance que les secteurs sensibles connus aujourd'hui ne seront pas forcément améliorés avec de nouveaux aménagements. Enfin la Municipalité rappelle qu'elle a décidé de tenir compte des avis des habitants directement concernés et qu'il sera fait usage de tous les avis lors de la mise en place du système, voire par la suite dans une phase de correction. La commission soutient à la majorité ce projet."

M. Waeber Pascal (RCDR) : "Le préavis présenté ne remporte pas une acceptation unanime du groupe RCDR. En effet nous craignons que la suppression des bordiers autorisés génèrent un report de trafic important sur des routes secondaires, par exemple sur la route du Lac et l'avenue des Baumettes qui permettent de contourner des axes engorgés aux heures de pointe. Ces problèmes ne pourront être formellement reconnus que dans un an, lors de l'évaluation de la réalisation des zones 30. Nous espérons que les riverains de ces rues n'auront pas trop de désagréments."

M. Brandt Thierry (les Verts) : "Le groupe des Verts, qui est très sensible à ce type de sujet, soutient ce préavis. A titre personnel, je voulais simplement rajouter une petite remarque sur la question du contrôle dans les zones 30, car comme j'habite comme d'autres conseillers à la frontière, Ch de Jouxens, une route qui est à la frontière entre le 50 à l'heure à Renens et le 30 à l'heure à Jouxens. Là il y a un manque de respect évident et il faudra mettre l'accent sur la sensibilisation des automobilistes et aussi des piétons, enfin de tous les usagers de ces zones au moment où elles seront mises en place."

Mme Tinetta Maystre, Municipale, désire rassurer M. Brandt : "C'est prévu dans la mise en œuvre de cette conception d'ensemble. Un des éléments important est la communication et apprendre à vivre en zone 30. Quand aux routes à riverains autorisés qui s'ouvriront à tous trafic mais qui respecteront les autres usagers au vu de la vitesse réduite et il y aura probablement peu de changement puisqu'aujourd'hui ces panneaux riverains autorisés sont peu respectés et peu

contrôlables. Si les gens se déplacent dans ces rues autant qu'elles le fassent en respectant les riverains et en allant à 30 à l'heure. L'information sera effectivement importante afin de faire respecter ce beau projet."

La parole n'est plus demandée et **M Aeschlimann** donne lecture des conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 81-2009 de la Municipalité du 26 octobre 2009,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Approuve la mise en œuvre de zones 30 km/h à Renens selon la conception d'ensemble 2009 se basant sur le préavis N° 13 adopté en 2002 et le complétant.
2. Alloue à la Municipalité un crédit de Fr. 579'000. -- TTC. pour les travaux d'aménagement de zones à vitesses limitée à 30 km/h à Renens. (CHF 535'000.- compte 3711.5010.119 et CHF 44'000.- compte 3711.5010.127)

Cette dépense figure au plan des investissements et sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte, si nécessaire par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, section 3711.5010.119 – Aménagement de zones à vitesse limitée à 30 km/h (CHF 535'000.-) et dans le compte 3711.5010.127 – Frais d'études et consultation 2002 (CHF 44'000.-).

Cette dépense sera amortie en 30 ans selon l'art. 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes-

Au vote, les conclusions sont adoptées à une large majorité, avec 4 avis contraires et 4 abstentions.

17 Préavis No 82-2009 – Implantation de conteneurs enterrés à la Salle de spectacles.

Mme Victoria Ravaioli, présidente-rapporteure, donne lecture du rapport:

"La commission s'est réunie le 12 novembre 2009 à 19 h. Victoria Ravaioli préside, tous les commissaires sont présents ainsi que M. Perreten, Municipal et M. Peneveyre, chef de l'environnement.

Préambule :

M. Peneveyre fait une petite présentation en PPS des poubelles qui encombrant nos rues entre les déchets ménagers, le papier et le verre qui sont ramassés avec la

constance que l'on connaît bien. Pour les conteneurs enterrés, plusieurs facteurs rentrent en ligne de compte, le terrain, le sous-terrain et dans les airs (éviter sous les arbres). Plusieurs sortes, marques de conteneurs en exemple. Le modèle choisit est fabriqué par la maison Villiger pour son esthétisme et sa conception. Il y a plusieurs façons de les implanter, en longueur, en largeur ou encore en carré.

Le projet contient 4 conteneurs, 2 pour les déchets ménagers, 1 pour le papier et 1 pour le verre. Un conteneur contient 5m³ pour les déchets ménagers et papier et pour le verre de 4m³ à cause de l'épaisseur nécessaire pour l'insonorisation et la protection. Un conteneur dessert 90 personnes et il doit être positionné au maximum à 200 mètres des habitants. De plus, ce modèle contient une pédale pour l'aide à l'ouverture même si celle-ci est facile, mais pourrait aider les personnes âgées, les handicapés ou les enfants. Les sacs de 110 litres passent.

Pour la vidange, il suffit d'une fois par semaine et notre sous-traitant, Veolia, est équipé du matériel nécessaire pour ce faire. C'est évidemment plus hygiénique car moins d'odeur voir pas du tout. Plus esthétique puisque plus de déchets en bord de route et sur les trottoirs. Plus pratique puisqu'on peut amener ses poubelles à n'importe quelle heure ou jour. Plus écologique puisque on va diminuer la fréquence de ramassages. Plus économique puisqu'on va diminuer les km et enfin, on va améliorer les conditions de travail pour les éboueurs.

Pour la salle de spectacle et l'administration qui bénéficieront du concept, il y aura aussi un bac pour l'alu et 2 conteneurs plastiques pour le PET. Pour ce faire, 2 places de parc seront condamnées.

Questions :

- 1) Lors de la vidange combien de personnes sont affiliées ?
Une seule
- 2) Lors de gros carton voir si les gens ne vont pas laisser les cartons à côté ?
Il y aura toujours des usagers qui ne plient pas leur carton que ce soit à la déchetterie ou dans des conteneurs enterrés.
- 3) Dans le conteneur à papier, existe-t-il un système de presse pour aplatir le papier ?
Non, c'est au poids du papier. Pour l'instant on paye à l'habitant, mais ça va être rediscuté pour payer au poids (forfait habitant) au sous-traitant.
- 4) La suggestion est fait de ne pas rendre la caution au loueur de la salle de spectacle si celui-ci n'a pas plié et enterré ses cartons !
Excellente idée ... à suivre
- 5) Des conteneurs à huile sont-ils envisagés ?
Non pas pour l'instant, mais un bidon existe à la salle spectacle, à la déchetterie mobile et normale.
- 6) Pris le plus avantageux ?
Le moins cher ne l'est pas à la longue car il faut changer la chaussette chaque année.
- 7) On demande si le fait d'en acheter plusieurs nous ferait bénéficier d'un rabais ?
16 conteneurs ont déjà été commandés pour la place du marché + nos 4 cela fait 20 en tout donc nous bénéficierons d'un rabais sur la facture finale.

Délibération :

Est rapide puisque nous sommes tous d'accord sauf un commissaire qui trouve tout de même cher et le fait que ce soit la maison Villiger l'ennuie. Ce commissaire s'abstient.

Sept commissaires sont d'accord."

M. Desarzens Laurent (Président de la commission d'urbanisme et de l'aménagement du territoire) : "Concernant la position de la commission d'urbanisme sur cet objet, les 4 containers projetés représentent pour l'instant, un cas particulier visant à répondre à la difficulté de gérer les déchets stockés à l'arrière de la salle de Spectacles, en attente d'être enlevés.

La commission s'intéresse au long terme et à la vision globale de l'enlèvement et du tri des déchets à Renens et décide de statuer. Après cette première installation, la Municipalité souhaite étendre le système. Elle présentera un préavis dans le courant de l'année prochaine sur ce concept de containers enterrés et de sa future répartition sur le territoire. Le concept a été choisi parmi plusieurs autres existants. Le container enterré de grande capacité volumétrique présente d'avantage de trajets moins fréquents pour le ramassage. Le passage à terme vers ce nouveau système ne devrait pas permettre d'économies notoires comparativement au ramassage traditionnel des ordures au porte à porte. Le bénéfice principal revient à la possibilité de pouvoir trier les déchets. A suivre lors des prochains épisodes.

Ce système sera également introduit dans les prochains plans de quartiers. C'est à l'occasion de nouvelles constructions et d'aménagements urbanistiques que les prochains containers devraient pouvoir être introduits. La Municipalité est déjà en discussion avec les privés afin de voir s'ils sont disposés à adopter le système des containers enterrés lors de nouvelles constructions. Dans ce sens et en ce qui concerne en Bellevue, c'est dans l'urgence que la Municipalité a engagé la discussion, le chantier étant déjà fort avancé. La réponse ici est à suivre. La vision à long terme et l'introduction future de ces systèmes de containers enterrés, séduit la commission qui soutient donc ce premier projet, qui servira aussi de test."

M. Roscigno Eugène (PSR) : "Le rapport de la commission dit que 16 containers ont déjà été commandés pour la place du marché : font-ils déjà partie du préavis que l'on va voter ou d'un préavis complémentaire ? Deuxièmement pour quelle raison le prix de la Maison Villiger gêne-t-elle un des commissaires ? Quel est le problème ?"

M. Perreten Michel, Municipal : "Par rapport à la Maison Villiger, on a choisi ce modèle car c'est un modèle esthétique et pratique et les communes alentours, Morges, Prilly qui ont des moloques, les nôtres seront beaucoup plus pratiques. Les containers n'ont pas encore été commandés mais le préavis du Centre qui a été accepté mentionne les 16 containers donc quand on les commandera on en commandera 20 en même temps, 4 qu'ils nous livreront tout de suite et les autres un peu plus tard et l'on pourra bénéficier du rabais."

La parole n'étant plus demandée, **Mme Victoria Ravaioli** est priée de lire les conclusions de son préavis.

Le Conseil Communal de Renens

Vu le Préavis 82-2009 de la Municipalité du 26 octobre 2009,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Octroie à la Municipalité un crédit Fr. 85.000.- TTC pour l'implantation de containers enterrés à la salle de Spectacles.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement par voix d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Cet investissement sera comptabilisé dans le compte par nature, plus précisément le No 3950.5060.324.Salle de Spectacles – containers enterrés.

Cette dépense sera amortie selon l'art 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 10 ans.

Au vote, les conclusions sont adoptées à une large majorité, et 1 avis contraire.

18. Motions, postulats, interpellations.

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) : Interpellation "Des conditions cadres pour le tram."

"La dernière fois, j'ai déposé une résolution suite aux inquiétudes par rapport à la cacophonie au niveau des transports et autres à laquelle j'ai eu une réponse très satisfaisante de la part de la Municipalité. J'aimerais maintenant aller un pas en avant. On a entendu beaucoup de choses au niveau du débat du budget, mais pas sur ce sujet.

La venue du tram dans notre région bouleversera sensiblement le paysage dans l'ouest Lausannois. La phase d'étude et d'avant-projet se termine et nous allons passer dans la phase de réalisation. Cette phase nécessite des changements au niveau de l'aménagement du territoire, nouveau plan de zones et de quartier. Crissier et Bussigny ont déjà réalisés et accepté le PDL pour le secteur Arc-en-Ciel, soit la route de Bussigny. A Renens, la zone Terminus devrait aussi, normalement, faire l'objet de remaniement et on attend un PDL, un PPA et un PQ. N'ayant aucune nouvelle, nous craignons fort que Renens soit en retard, "comme d'habitude", n'ayant pas mis les priorités à la bonne place.

Mes questions :

- 1) La Municipalité a-t-elle envisagé un nouveau plan de quartier, plan partiel d'affectation ou PDL ?
- 2) Dans combien de temps pensez-vous le présenter au Conseil ?
- 3) Avez-vous déjà pris contact avec les propriétaires ?

4) Sinon, quand pensez-vous le faire ?"

Mme Tinetta Maystre, Municipale : "Les conditions cadre, on y travaille. On a d'une part rencontré les propriétaires qui sont touchés par ces changements qui interviendront au Centre de Renens. D'autre part, sous l'Egide du SDOL, au vu de l'intercommunalité, des réflexions ont déjà démarré dans le quartier que certains appellent PDL du Terminus et d'autres PDL du Pont Bleu. Il faudrait qu'on s'unisse afin de trouver un nom, on va travailler avec Crissier, Ecublens et Renens pour le quartier qui se situe au nord de la gare, en direction de l'ouest de Renens. On a déjà mis un pied dans ce quartier étant donné que l'on a acheté une maison à la rue de Crissier 1B qui est un point de départ pour tout ce travail. Dès l'année prochaine, des travaux de planification en cours pour ce quartier."

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) : Interpellation sur la formation à la démocratie. "La Suisse est grosso modo un Etat démocratique fondé sur le droit. Cela veut dire une société qui repose sur certains principes de base, dont les suivants.

- 1) La loi est la même pour chacun, indépendamment de son genre, de sa race, de son revenu, de son orientation sexuelle, de sa religion et de sa tendance politique.
- 2) On ne peut donc pas interdire à des gens d'être ce qu'ils sont ni de penser ce qu'ils pensent. On peut seulement interdire des actes, et encore seulement si ces actes nuisent à autrui.
- 3) On ne peut pas punir quelqu'un sans qu'il sache ce qui lui est reproché.
- 4) Le doute doit profiter à l'accusé.
- 5) Les sanctions ne doivent pas être disproportionnées par rapport aux fautes commises.

Ces principes semblent évidents. Et pourtant quel soulagement cela a été chez nos voisins de récupérer ces droits en 1945 à la Libération ! Et quelle révolution cela serait pour des milliards de personnes dans le monde !

Malheureusement nous ne nous rendons même plus compte de la chance que nous avons et que cet acquis doive être défendu ! Or un parti en profite et cherche méthodiquement à casser tous ces principes de base !

Ce parti présente des initiatives et des référendums apparemment très variés puisqu'on s'attaque selon les cas aux naturalisés, aux chômeurs, à certaines catégories de délinquants, aux homosexuels, aux invalides, aux musulmans ou aux lois contre le racisme. Mais derrière cette apparente variété, il y a un but qui est toujours le même d'une proposition à l'autre : casser un ou plusieurs principes de l'état de droit. Idéalement, ce parti voudrait réduire les habitants de ce pays à un troupeau de moutons craintifs qui oublieraient jusqu'à l'idée-même qu'ils puissent avoir le droit de se défendre !

Et c'est là que je pose la question du rôle de l'école. J'ai bénéficié de professeurs qui ont su me faire sentir la chance que nous avons de vivre en démocratie et la nécessité de ne pas gâcher cette chance. Ils m'ont ainsi vacciné contre tous ceux qui cherchent, ouvertement ou sournoisement, à détruire nos droits.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Ce vaccin existe-t-il encore dans l'école actuelle telle qu'elle est pratiquée à Renens ? Plus concrètement, comment se fait la formation civique et la sensibilisation aux droits humains dans le cadre de nos écoles ? Est-ce qu'il y a une

vraie formation à ce sujet qui ne se limite pas à apprendre par cœur des nombres de sièges dans les Parlements ?"

Mme Romano Myriam, Municipale : "Des cours de civisme ont lieu dès la 7^{ème} année à Renens, sur la base d'un ouvrage qui a été illustré par Mix et Remix et qui fait partie de cette série qui comporte un ouvrage sur l'économie, un sur l'histoire suisse, un sur la géographie et qui est utilisé par la permanence naturalisation à Globlivres. Les élèves le reçoivent en dotation et les enseignants se basent sur ce livre -là. On répondra au prochain Conseil à la suite des questions."

M. Leyvraz Jean-Pierre (Fourmi rouge) remercie la Municipale pour sa réponse prompte. Il attendra la suite.

M. Barraud Olivier (PSR) vient déposer le postulat signé par les Verts, les Socialistes et la Fourmi rouge et qui s'intitule : "pour plus de sécurité à la gare de Renens".

Il sera à l'ordre du jour de notre prochain conseil Communal du mois de janvier.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

19. Propositions individuelles et divers.

M. Ali Hemma-Devries (Fourmi rouge) : "J'aurais voulu intervenir dans les communications, lorsque vous avez donnée le résultat des votations, mais j'étais en retard, donc je le fais maintenant.

Quelle pagaille, quel mélange, on part d'un problème d'urbanisation, ensuite on débouche sur un problème de société et même de religion. Sans doute cette votation n'aurait pas du porter sur le droit de construire des minarets supplémentaires étant donné qu'il n'y en a que 4 en Suisse. En d'autres termes, il me semble que ce ne sont pas les minarets qui posent problème, les législations cantonales et fédérales en place suffisent largement. Le vrai débat est entre la séparation du laïc et du religieux. D'ores et déjà, certains chrétiens s'engouffrent dans la brèche tel Charles Martel à Poitiers pour demander la réintroduction de l'éducation religieuse à l'école... et oui, le retour aux croisades n'est pas loin. Autant lancer une votation pour interdire les églises du fait qu'on entend trop parler de prêtres pédophiles, comme on interdit les minarets car on entend trop parler d'islamistes extrémistes.

L'état de droit doit rester sur ses positions, c'est-à-dire pas de discrimination ni de privilèges à l'encontre d'aucune religion.

L'affaire des minarets n'est qu'un prétexte, comme tout le monde le sait. Un prétexte pour deux partis (l'UDF et l'UDC) de se relancer. C'est pour cela que le débat était biaisé. Ce type de débat aurait pu être posé dans d'autres termes et dans un autre contexte.

Avoir voté contre l'initiative ne signifie pas nécessairement que l'on est islamophile. Avoir voté pour ne signifie pas forcément que l'on est islamophobe. Bien des gens, de toute religion, chrétiennes, musulmanes, athées ou agnostiques, pouvaient se trouver des tas de raisons d'y être favorables ou hostiles. Certes, il est compréhensible de vouloir contrôler certaines dérives de cette religion, ou d'autres,

mais dans les limites d'un Etat qui a décidé en 1907, de n'en privilégier aucune tout en défendant le libre exercice de toutes.

Tout est affaire de confiance dans l'Etat, autrement dit dans sa Constitution, ses lois et ses institutions. Nous ne sommes pas en Arabie Saoudite, ni en Egypte, en Algérie... L'initiative a passé, mais il faut être conscient, dès aujourd'hui, des effets qu'elle va produire. La Suisse est désormais le seul pays au monde à avoir inscrit dans sa constitution l'interdiction d'un symbole religieux. Cette interdiction, contraire à la mentalité, aux traditions et à la réputation du pays, vise de surcroît une religion particulière stigmatisée de la façon la plus insolite et vulgaire qui soit.

Concernant les musulmans, par-delà l'émotion qu'elle suscite chez eux, chez moi, l'adoption de l'initiative montre, par défaut, aux musulmans combien la liberté religieuse peut être essentielle à leur propre épanouissement, ici comme ailleurs, en Occident et même dans les pays musulmans, où les violences du pouvoir à l'encontre des fidèles ne sont pas rares. Elle les instruit sur l'importance que revêt la neutralité confessionnelle de l'Etat, du point de vue du libre exercice de leur culte. Elle les instruit aussi sur cette nouvelle vérité: dans un monde qui tend à devenir multiconfessionnel et de plus en plus démocratique, les entraves à l'exercice d'un culte donné dans un pays donné deviennent des anachronismes intolérables. A preuve, les arguments souvent servis dans cette campagne par les tenants de l'initiative est que la liberté religieuse ne serait pas garantie aux chrétiens vivant dans certains pays musulmans. Ce qui est faux."

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) rappelle la fête de Noël qui aura lieu le 12 et 13 décembre et son riche programme. Sous la cantine, avec la Municipalité, le samedi, une soirée récréative. A midi, foie-gras et raclette et dès 16h30, Gibus viendra mettre un peu d'ambiance pour l'apéritif, puis, soirée "années 1980". Pour le dimanche, traditionnelle choucroute, raclette avec toutes les animations habituelles. Cette année, la nouveauté, seront les produits Bio. "Nous espérons vous voir nombreux."

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

20- Allocutions

La Présidente, Mme Rosana Joliat

Mener des séances du Conseil, du Bureau, établir des ordres du jour, suivre toutes les étapes des dépouillements de votations, tout cela ne me semble pas difficile, ni compliqué. Ecrire des allocutions et des discours, c'est un autre métier, il me reste cependant quelques mois pour y parvenir et m'améliorer.

Ce soir, je tiens à remercier toutes les conseillères et tous les conseillers pour leur assiduité à nos séances de Conseil, également à tous ceux qui œuvrent et qui participent tout au long des semaines, aux séances de commissions permanentes, aux différentes séances d'études de préavis, motions et postulats. Je vous souhaite à tous mes meilleurs vœux pour ces fêtes de fin d'année et que tous vos vœux soient exaucés en 2010."

(Applaudissements)

Marianne Huguenin, Syndique

En cette fin d'année civile et festive, ne coïncidant pas avec la fin de l'année de législature, vous ne m'en voudrez pas de ne pas faire un bilan exhaustif de l'année en cours, mais de simplement relever quelques moments forts et surtout de remercier chacun pour l'ensemble des efforts fournis.

Il y a, pour des autorités communales exécutives ou législatives, des moments forts. Ces moments où l'on voit, concrètement, les efforts mis en place pour les citoyens de la ville.

Et je parle ici tant d'efforts financiers que d'efforts en travail humain, celui des autorités comme celui de l'administration.

Ces moments, nous en avons vécu quelques uns cette année.

J'aimerais retenir ici l'inauguration du collège de Florissant, FestiMiXX la 4^{ème} fête interculturelle, le premier marché à la rue du Midi, et la fête pour Frédéric Veseli, capitaine des M17 au Censuy.

Des enfants, des parents et des enseignants heureux, comme les architectes et les constructeurs.

Des gens de tous âges et de tous milieux, venus de Renens et d'ailleurs, faisant la fête ensemble sur le site de Verdeaux, joyeux dans les découvertes artistiques, culinaires et humaines permises par la Fête.

Un samedi matin sous la neige, avec un peu d'appréhension, et le plaisir, partagés avec les étalagistes, de voir arriver les habitués du Marché prendre possession de la rue du Midi, décidés à faire vivre notre centre-ville malgré les désagréments du chantier.

Un stade du Censuy sous le brouillard, mais la joie des jeunes, du quartier de Florissant, de la famille Veseli et de leurs nombreux proches, de toute la communauté kosovare fière de leur footballeur, fière de la présence de leur ambassadeur, fière de la Suisse aussi.

Aucun de ces projets ne s'est réalisé tout seul.

Il a fallu le souci de faire au mieux,

De la créativité

Du dynamisme,

Du courage, voire de l'audace

De l'envie de réaliser

Du travail.

Il a fallu aussi de la collaboration entre personnes, entre services différents de la commune.

Il a fallu des bénévoles, des associations qui s'engagent.

Chacun dépassant son intérêt personnel propre pour l'intérêt commun, l'intérêt de la ville, de ses habitants.

Des projets comme ceux-là sont possibles aussi je crois par ce climat de "Vivre ensemble" que l'on connaît à Renens, climat que nous voulons maintenir coûte que coûte, dans la solidarité, dans le partage, dans le respect, à travers les crises économiques comme politiques qui ont tendance hélas au contraire à favoriser le chacun pour soi.

En cette fin d'année, vous me permettrez d'avoir une pensée pour celles et ceux touchés par la crise économique, inquiets pour leur poste de travail. Je pense en

particulier aux collaborateurs-trices de Bobst, inquiets de savoir dans quelle liste ils vont se retrouver et à tous les autres dans cette situation.

En maintenant ses investissements, la Municipalité de son côté fait sa part pour que la reprise économique, une reprise intelligente, basée sur des investissements durables, se fasse au mieux.

Au nom de la Municipalité toute entière, j'aimerais remercier ici vous tous conseillères et conseillers pour votre engagement, et tous les collaboratrices-teurs de la commune et des associations régionales ou cantonales travaillant à Renens (PolOuest, enseignants et tout le personnel parascolaire, CSR, CMS, ORP, PC, pompiers) pour leur travail et la qualité de leur investissement pour notre ville. Je leur souhaite et je nous souhaite à tous, au bureau du Conseil et à sa présidente particulièrement une fin d'année reposante et régénératrice pour repartir d'un pied ferme vers l'année 2010 !

La Municipalité vous convie à partager un apéritif de fin d'année, en invitant aussi les fidèles de la tribune à nous rejoindre."

(Applaudissements)

La Présidente clôt la séance à 22h35, remercie chacune et chacun et donne rendez-vous au **jeudi 21 janvier 2010 à 20 h.15.**

La Présidente

La Secrétaire

Rosana Joliat

Arielle Bonzon

Modification à la liste des conseillers communaux

Supprimer M. Walter Siegrist.

Ajouter adresse électronique de Mme Gisèle Martin ag.martin@sunrise.ch